

# RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE



Office de Tourisme – Congénies - Mare de Cabanis



G Salom - Vignes et Souvignargues

Mai 2025

:

# 1 TABLE DES MATIÈRES

1	Pays de Sommières, un territoire tourné vers un dynamisme économique durable	3
2	Présentation de la démarche PCAET, de sa stratégie et de son programme d'actions	7
3	Articulation avec les autres plans et programmes .....	18
4	Etat Initial de l'Environnement et enjeux environnementaux .....	22
5	La justification des choix retenus .....	36
6	Les effets probables de la mise en œuvre du PCAET sur l'environnement et mesures ERC associées 38	
7	Les effets probables du PCAET sur les zones Natura 2000.....	41
8	Le dispositif de suivi et d'évaluation .....	42
9	La démarche d'évaluation environnementale .....	47

# 1 PAYS DE SOMMIÈRES, UN TERRITOIRE TOURNÉ VERS UN DYNAMISME ÉCONOMIQUE DURABLE

Déjà plus de 30 ans que la Communauté de communes du Pays de Sommières a été créée... C'est en 1992 que naît l'intercommunalité, dans le sillage de la loi sur l'administration territoriale de la république (loi ATR, dite aussi loi « Joxe »), et elle fait alors figure de pionnière, à l'échelle départementale et régionale, tant l'intercommunalité était à l'époque peu développée.

La CCPS regroupe alors 6 communes (Aspères, Congénies, Lecques, Montmirat, Montpezat et Sommières). Progressivement 10 autres communes la rejoindront entre 1994 et 2002, puis son périmètre se stabilisera début 2017 à 18 communes pour couvrir un bassin de vie cohérent structuré autour de Sommières et Calvisson.

Son périmètre s'étend à présent au nord en direction d'Alès, à l'est vers la Métropole de Nîmes, au sud vers Lunel et à l'ouest vers la Métropole de Montpellier.

En 2018, le diagnostic territorial engagé dans le cadre de la définition du projet de territoire dresse le portrait du territoire et met ainsi en avant quelques points saillants :



## → Une mobilité organisée autour de la voiture individuelle

Situé entre deux métropoles, le territoire se caractérise par des mobilités importantes de sa population. Les actifs de la majorité des communes réalisent des déplacements plus longs que la moyenne pour se rendre à leur lieu de travail (jusqu'à 38 minutes pour la médiane la plus élevée).

La voiture individuelle reste sur le territoire le moyen de transport privilégié : elle représente 88% des déplacements domicile – travail dans le Département du Gard.

Des transports en commun existent (liO : transport régionaux, transports interurbains, transports scolaires) mais ne sont pas suffisants : la part des transports collectifs était de 5% en 2006, et est restée stable jusqu'en 2012.

### → Une progression démographique forte au sein d'un territoire dynamique

Globalement, la démographie du territoire a progressé de 2,4% par an entre 2009 et 2014 à l'échelle de l'EPCI soit une population multipliée par 1,7 en 15 ans. Le nord du territoire connaît la plus forte évolution démographique.

Deux tranches d'âge sont majoritaires au sein du territoire à savoir les 0-14 ans et les 45 à 59 ans. En 2014, un basculement et un vieillissement de la population peuvent être observés. Les tranches d'âge des plus jeunes régressent tandis que progressent les 45 ans et plus.

### → Un parc de grands logements et une population de plus en plus sédentaire

On peut constater que 78% des logements sont des maisons et 41% d'entre elles comportent plus de 5 pièces. Sur l'ensemble du parc, 67% des logements sont occupés par leurs propriétaires.

Une sédentarisation des ménages peut être observée au sein du territoire : près de 50 % d'entre eux occupent leur résidence principale depuis 10 ans ou plus. Ce taux est en augmentation depuis 2006 contre une diminution de la part des ménages occupant leur logement depuis moins de 2 ans.

### → Un modèle de développement urbain en mutation

Le développement urbain récent du territoire s'est manifesté par des zones pavillonnaires de différentes générations, fortement ou assez fortement consommatrices de foncier. Une inflexion est en cours compte tenu des objectifs fixés par le SCoT en termes de densité. A noter également un phénomène de division parcellaire en développement.

### → Une dynamique économique plutôt faible

Le territoire a une faible histoire industrielle à valoriser en raison de sa vocation historique essentiellement agricole. Loin d'être enclavé, il n'arrive cependant pas à attirer des entreprises qui préfèrent s'installer encore plus près des axes routiers structurants et des pôles d'attractivité forts. Le faible indice de concentration de l'emploi sur le périmètre souligne sa dimension résidentielle : plus de 56 %.

On constate que le tissu économique est principalement fondé sur les toutes petites entreprises (TPE) et entreprises unipersonnelles : 76% des entreprises n'ont pas de salariés.

Sur le territoire du Pays de Sommières, 56% des entreprises créées en 2016 sont des entreprises de service. Plus de 60% des établissements font partie de la sphère présentielle de l'économie.

Les entreprises de la CC sont donc majoritairement tournées vers une offre de services à la population et aux touristes.

### → Un territoire à fort potentiel touristique : atouts géographiques, patrimoines, proximités de sites majeurs

Le territoire dénombre de nombreux atouts géographiques : axe routier, proximité d'importants sites touristiques dans les grandes agglomérations, proximité du littoral, des Cévennes...

Son patrimoine historique est important : le musée du Boutis à Calvisson, les deux châteaux et le site des terriers à Villevieille, le château, le centre ancien et pont Romain de Sommières, l'oénopele de Calvisson et les villages en circulades...

Il offre également la possibilité d'une diversité d'activités (canoë/kayak, parc aventure, balades et courses d'orientation, cyclo découverte, circuit VTT, équitation, promenade et location d'ânes) avec une quinzaine de prestataires différents.

Globalement, un territoire qui capitalise sur son art de vivre, sa culture (notamment taurine), son patrimoine historique et à dominante fortement excursionniste puisque la grande majorité des touristes provient du département du Gard.

→ *Un tourisme important en nuitées mais qui repose sur des acteurs peu labélisés, et une part dominante de l'excursionnisme*

Le nombre de nuitées est plutôt important : 75 nuitées par lit par an contre 54 pour le département mais un panier moyen inférieur (45€ contre 50€).

Cependant, les acteurs de l'hôtellerie et de l'hébergement sont peu professionnalisés : un peu moins de 700 lits en hébergement classé (hors camping) pour un total de 3767 lits. Le territoire compte un faible nombre d'hôtels et de structures d'accueil collectif.

Par ailleurs, malgré une demande en acteurs « institutionnels » (événementiel, entreprises, ...) pour développer un créneau tourisme d'affaire, peu de structures aptes à accueillir ce type de tourisme sont présentes sur le territoire.

→ *L'activité agricole sur le territoire, une activité en fort déclin*

Le nombre total d'actifs agricoles a connu une diminution importante entre 2000 et 2010 et ce dans l'ensemble des échelons territoriaux. Cette diminution de 47% est bien plus importante que sur l'ensemble du département (- 25%).

A l'heure actuelle, 2/3 des agriculteurs ont plus de 50 ans et peu de jeunes se destinent à ces métiers.

La CC est lourdement impactée par la tendance baissière de l'utilisation des superficies agricoles : 29 % de diminution entre 2000 et 2010 sur la CC alors que cette baisse n'est que de 18% dans le Département et 6% pour la Région.

Sur les 16 communes orientées sur la viticulture en 2000, 3 ont vu leur dominante évoluer vers la polyculture ou l'élevage de volaille. Cette spécialisation pour la viticulture reste dominante dans le territoire du fait de son climat méditerranéen. Les spéculations du territoire sont faiblement orientées sur des circuits courts alimentaires.

→ *Des activités commerciales fortement concentrées*

Le périmètre compte 8 grandes surfaces concentrées dans les villes centres et bourgs intermédiaires. Les services commerciaux de première nécessité sont concentrés dans les villes centres. Les services commerciaux secondaires sont diversifiés mais fortement concentrés : 76 commerces secondaires, dont 55 présents à Sommières et 11 à Calvisson. L'offre de commerces ambulants à destination des personnes est peu mobile.

→ *Scolarité et établissements scolaires sur le territoire : un bon maillage*

Le maillage en écoles primaires semble satisfaisant : 14 des 18 communes sont dotées d'au moins un établissement scolaire préélémentaire et/ou élémentaire, dans le cadre d'une gestion communautaire. Celle-ci reste principalement organisée par commune.

Les deux communes les plus peuplées disposent d'un collège. Le lycée Lucie Aubrac ouvre à Sommières à la rentrée de 2021.

→ *La petite enfance : une offre conséquente mais concentrée pour l'accueil collectif*

→ *Accueils de loisirs : un maillage du territoire relatif*

L'offre en accueil de loisirs pour les mineurs est conséquente. Elle est confiée par convention à deux associations, Francas et Familles Rurales, avec quatre centres de loisirs, et trois espaces jeunes. Mais elle apparaît globalement concentrée sur le sud du territoire, les espaces étant situés à Calvisson, Sommières, Villevieille, Congénies et Montpezat. Cependant des navettes sont mises en place.

→ *Une offre culturelle et sportive assez dense, et des équipements assez dispersés*

Le territoire présente un tissu associatif relativement dense et dynamique qui permet de proposer une diversité d'activités, en particulier en matière de loisir et culture et une offre de spectacles et manifestations conséquente, notamment en matière de musique (Jazz à Junas, Festival de musique classique Villevieille et Salinelles, Jazz Corner café, Trad'hivernals, festival de musique occitane...), en matière de street art (association de street art « Alternativ'kulture », nombreux artistes graffeurs locaux, galerie d'art fresque et povera à Sommières) ou encore autour de la culture Taurine, dont la dynamique se transmet de génération en génération.

En matière d'équipements, l'offre apparaît standard – non spécialisée et est relativement dispersée sur le territoire (foyers communaux, salles communales) à l'exception de Sommières et Calvisson qui offrent une diversité d'équipements plus spécialisés.

En revanche il existe peu d'équipements spécifiques, en particulier d'équipements couverts (salles de sport, piscine). On note toutefois que l'ouverture du Lycée de Sommières suppose la construction d'une salle omnisport supplémentaire dont le portage doit se déterminer entre la Commune et la Région Occitanie

→ *Collecte et traitement des ordures ménagères : un service performant mais des déchetteries concentrées au sud.*

En 2010 sur le Pays de Sommières, nous avons 228kg/hab./an d'OM puis 238kg/hab./an en 2021 et 226kg/hab./an en 2023 : une évolution positive ces dernières années. Valeur nationale en 2013 277kg/hab./an.

Un service coûteux puisque le ramassage et le traitement des ordures ménagères s'élevait à 65,12€ par habitant et par an en 2016, a nettement diminué pour atteindre les 43 €/habitant en 2022 (Valeur Régionale 68€/hab./an et valeur nationale 62€/hab./an. données du RPQS 2023)

Trois déchetteries sont présentes sur le territoire : Sommières, Calvisson et Villevieille pour les professionnels.

→ *L'organisation de la compétence GEMAPI : un enjeu fort*

Un territoire fortement soumis au risque inondation, en particulier pour les communes situées au sud de la Communauté de Communes qui nécessite une articulation forte des compétences gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations mais également une vision prospective à l'échelle de l'ensemble du bassin versant.

→ *Des paysages et un cadre naturel à préserver*

Un cadre naturel riche à préserver avec 10 sites classés ZNIEEF (type I ou II) et 6 communes du territoire concernées par le droit de préemption du département pour la préservation d'un espace naturel sensible ; le Ripisylve du Vidourle.

*Forte de ces constats, la CCPS a lancé l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial en 2021.*

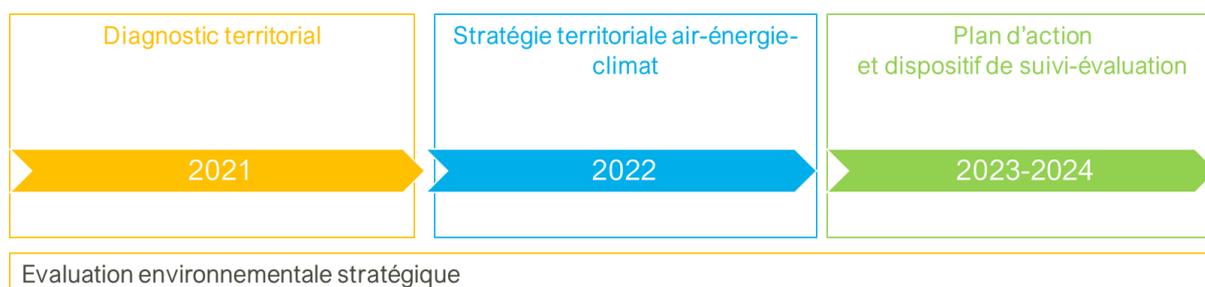
# 2 PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE PCAET, DE SA STRATÉGIE ET DE SON PROGRAMME D' ACTIONS

Ce plan a pour objectif général de définir une stratégie territoriale aux horizons 2030 et 2050 visant à réduire l'impact des activités du territoire en matière d'émissions de gaz à effet de serre (GES) et de pollutions atmosphériques tout en le préparant aux conséquences des modifications climatiques en cours et à venir.

Le PCAET se compose des éléments suivants :

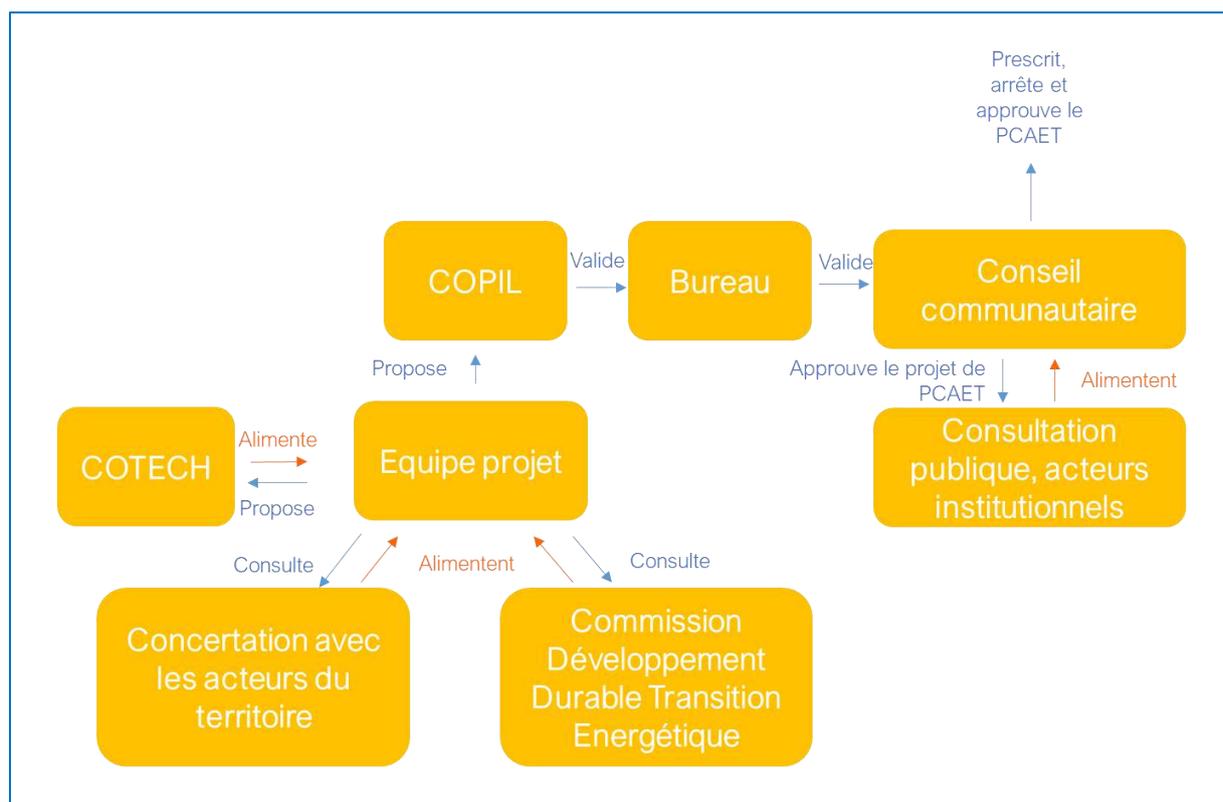
- D'un **profil énergétique et climatique** proposant un état des lieux de la situation du territoire en matière de consommations énergétiques, de production énergétique, d'émissions de GES, de pollutions atmosphériques, de séquestration carbone et réseaux de transport et de distribution d'énergie ;
- D'une **stratégie territoriale** structurée autour de 7 axes stratégiques déclinant la politique communautaire en matière d'air, d'énergie et de climat et visant à contribuer à l'atteinte des objectifs quantifiés retenus ;
- D'un **programme d'actions opérationnels** composés de 20 fiches action portant à la fois sur le patrimoine et les compétences de la collectivité mais également les actions territoriales engageantes pour les acteurs du territoire ;
- D'un **dispositif de suivi et d'évaluation** qui vient compléter l'ensemble des documents précédents et doit permettre l'évaluation de l'efficacité et de l'efficience de la stratégie au fur et à mesure de sa mise en œuvre.

*Le projet de PCAET de la Communauté de Communes de Sommières a été construit sur la période 2021-2024 et doit être arrêté en conseil communautaire au Printemps 2025.*



Le Plan Climat Air Énergie Territorial est un projet de territoire qui doit être partagé par l'ensemble des acteurs du territoire.

## Gouvernance du PCAET



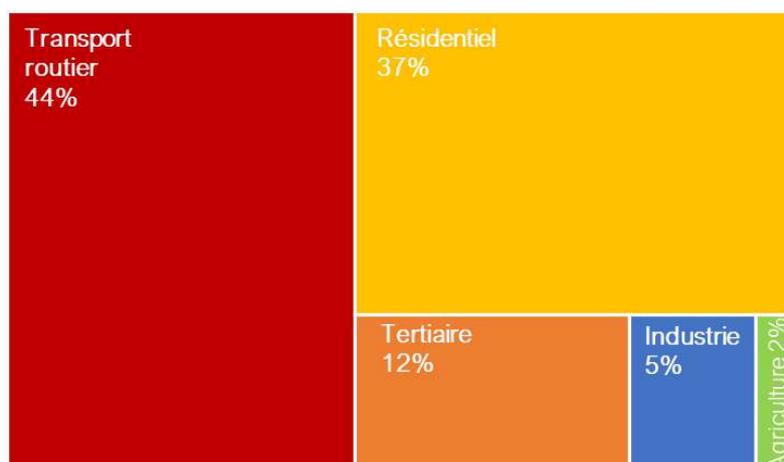
## Synthèse du diagnostic

En 2019, le territoire a consommé **389 GWh** d'énergie (donnée AREC).

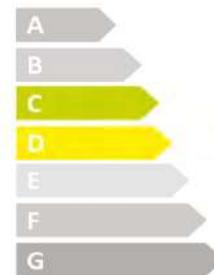
Cela correspond par exemple au **fonctionnement à pleine puissance d'un réacteur nucléaire de 900 MW pendant un peu plus d'un demi-mois**. Les secteurs du transport, résidentiel et tertiaire sont les premiers postes de consommation



Les **bâtiments** (en cumulant les secteurs résidentiels et tertiaires) sont le premier lieu de consommation d'énergie du territoire, avec **49%** du bilan énergétique territorial.



Le Pays de Sommières est un territoire rural, avec de **l'habitat individuel** (plus consommateur que de l'habitat collectif), principalement occupé par des propriétaires, facilitant ainsi les leviers d'action. Le parc est constitué de « grands » logements vieillissant (**17% des logements construits après la réglementation thermique de 2005**), aux performances énergétiques moyennes (**60% en étiquettes C et D**). Le réseau de gaz naturel peu développé sur le territoire, favorisant le recours au bois énergie (15% des logements) mais également des produits pétroliers (12% des logements alimentés au fioul ou au GPL).



Les **transports routiers** sont un secteur prépondérant de consommation d'énergie du territoire (**44%** du bilan énergétique cadastral). Ils sont également les principaux contributeurs de gaz à effet de serre du territoire, à l'origine de 69% des émissions.

En effet, les flux de mobilité sont encore très carbonés, induits par un recours important à la voiture individuelle. Le maillage des transports collectifs et des modes actifs insuffisant, malgré la position structurante du Pays de Sommières entre les deux Métropoles avoisinantes.



Les **produits pétroliers** représentent **55% de l'énergie** consommée par le territoire, avec près des trois quarts (74%) de cette consommation imputable aux carburants utilisés pour le transport routier.

La **mobilité des résidents** (hors visiteurs, transit, et fret) pèse quant à elle **30% des consommations** du bilan énergétique du territoire, principalement pour leurs déplacements domicile-travail.

Ainsi, un peu moins de **2/3 de la consommation d'énergie est directement imputable aux résidents** (pour leur logement et déplacements).

L'enjeu de qualité de l'air relativement faible, y compris aux abords des principaux axes routiers, excepté pour les épisodes de pollution estivaux liés à l'Ozone prégnant sur l'ensemble du territoire, favorisé par les évolutions climatiques et les émissions de ses précurseurs (NOx et COV).



Les oxydes d'azote (NOx) sont les principaux polluants atmosphériques émis sur le territoire. Ils représentent 42% des émissions annuelles en tonne par an. Leur source principale relève des transports routiers à hauteur de 76%.



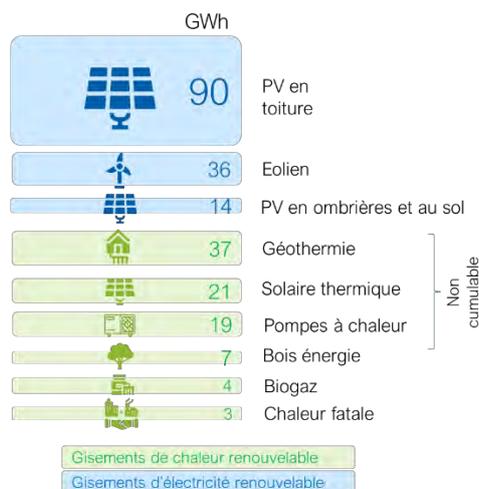
L'**électricité** est le second vecteur énergétique du territoire, avec **31,4 %** des consommations d'énergie du territoire. Ce vecteur énergétique doit être décarboné pour s'inscrire dans la stratégie bas carbone de l'Etat ; la production d'électricité par des énergies renouvelables permet de maximiser l'autonomie énergétique du territoire.

Le gaz naturel représente quant à lui seulement 5,1 % de l'énergie consommée par le territoire. Actuellement, le taux de biogaz dans les réseaux demeure marginal ; ce taux doit être massivement augmenté pour répondre à la stratégie bas carbone française.



Seulement 8,5% de l'énergie consommée est d'origine renouvelable (5,2% de bois énergie, 3,3% d'organo-carburant).

A l'échelle du territoire, le taux de couverture des consommations en EnR reste relativement faible et marqué par une faible dynamique de développement.



Bilan des consommations d'énergie sur le territoire (à gauche) et potentiel de production d'EnR<sup>2</sup> (à droite) – Source : OREO, Opportunité de Burgeap, Agatte

Le potentiel de production **photovoltaïque en toiture** est cependant un important levier de développement sur le territoire (**90 GWh**), alors que la consommation du territoire est de 389 GWh en 2019, dont environ 100 GWh d'électricité. 



**Les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire en 2019 s'élèvent à 86 ktCO<sub>2e</sub>.**

Rapporté au nombre d'habitants, cet inventaire des émissions basé sur une approche territoriale s'élèvent à **3,7 tCO<sub>2e</sub> par habitant et par an**.



Emissions territoriales par habitant (tCO<sub>2e</sub>/hab)

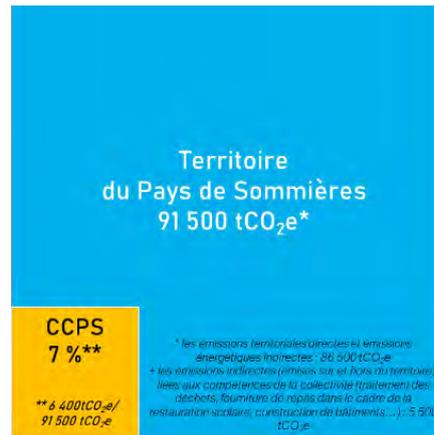
Les secteurs économiques représentent 19 % des consommations d'énergie et 21 % des émissions de GES du territoire en 2019 (Tertiaire, Agriculture, Industrie).

L'agriculture et l'industrie ne représentent respectivement que 7 % et 5 % des consommations d'énergie du territoire. Cependant, ces activités économiques sont fortement dépendantes aux énergies fossiles, et ainsi vulnérables aux fluctuations des prix (56 % des consommations sont d'origine fossile pour l'industrie, 100% pour l'agriculture).



**7 %** des émissions de GES du territoire sont également directement **liées aux fonctionnements et compétences de la collectivité**.

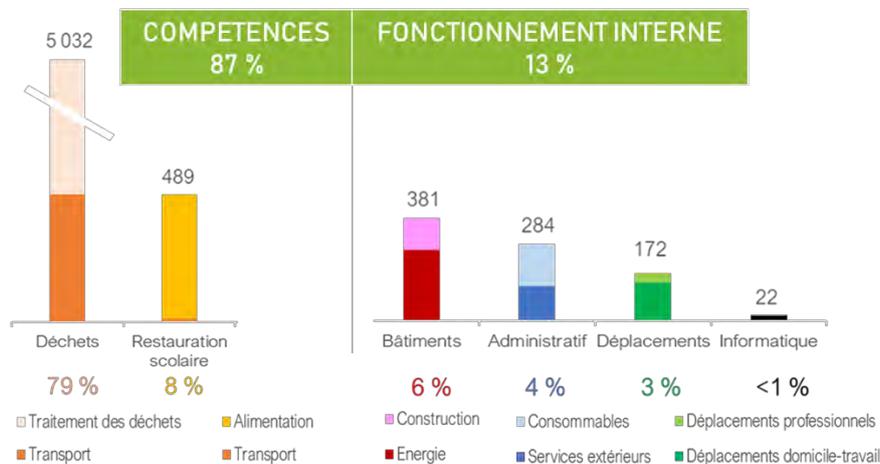
6 400 tCO<sub>2</sub>e



Emissions de GES du fonctionnement, du patrimoine et des compétences de la Communauté de Communes du Pays de Sommières ramenées aux émissions territoriales – Sources : Atmo, Opportunité de Burgeap, Agatte

La gestion des déchets représente le secteur le plus émetteur, et de loin, avec quasiment 80% des émissions. La grande majorité des émissions (90%) est liée au traitement des déchets et seulement 10% sont liées à la collecte.

44 % des émissions liées à la gestion des déchets sont générées par l'incinération des ordures ménagères résiduelles, représentant 38% des presque 14 000 t de déchets collectés.



Profil d'émissions de GES du fonctionnement, du patrimoine et des compétences de la Communauté de Communes du Pays de Sommières en tCO<sub>2</sub>e – Sources : Agatte



La végétation représente un enjeu essentiel au **stockage carbone : 22 ktCO<sub>2</sub>e/an** stockés, soit environ 25 % des émissions annuelles du territoire.

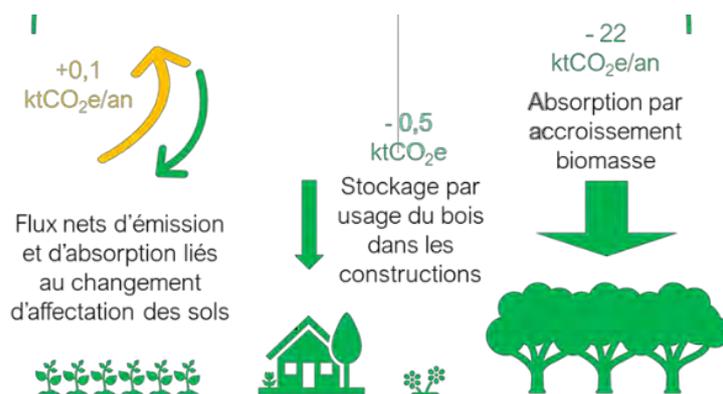
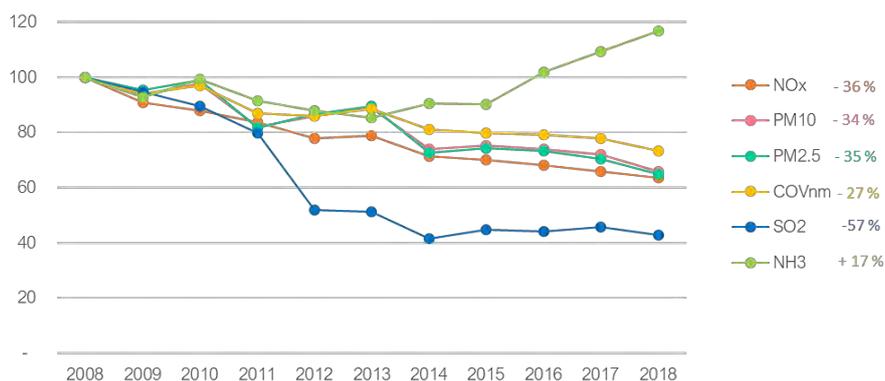


Schéma des flux d'émissions et de séquestration des émissions de GES, source : Agatte, outil Aldo de l'ADEME



Le Pays de Sommières possède des puits de carbone importants concentrés sur les zones de cultures. Le territoire dispose d'une faible surface forestière et de peu d'élevage qui limitent les potentiels de stockage carbone dans la biomasse ou la litière.

Cependant, les activités agricole représentent un enjeu au regard de la pollution en ammoniac (NH<sub>3</sub>), dont les émissions ont considérablement augmenté sur le territoire. Suivant l'évolution annuelle observée, la trajectoire définie par le PREPA entre 2014 et 2030 ne devrait pas être respectée pour le NH<sub>3</sub>, polluant généré par l'agriculture.



Evolution des émissions de polluants du Pays de Sommières sur la période 2008-2018 (indice 100) – Source : Atmo, Agatte

Au-delà des enjeux énergétiques et d'émissions de gaz à effet de serre, le territoire présente une forte vulnérabilité aux évolutions climatiques.



En effet, l'analyse de l'évolution des températures moyennes annuelles montre un réchauffement progressif depuis 1959, avec une accélération marquée à partir du début des années 80.

Sur la période 1959-2017, la tendance observée sur les températures moyennes annuelles est une augmentation de **+2,29°C** soit environ **+0,38°C tous les 10 ans depuis 30 ans**. C'est une des plus fortes augmentations constatées en Occitanie. L'analyse des évolutions des températures moyennes saisonnières montre que l'évolution des températures moyennes est nettement plus marquée **en été (+0,54°C)**.

Sur l'horizon **fin de siècle**, sans mise en place de politique énergétique et climatique ambitieuse, on attend un réchauffement de l'ordre de **+4 °C** (RCP8.5). Le **nombre de jours chauds**, c'est-à-dire où la température maximale journalière est  $\geq$  à 25°C, est passée de **99,5 jours** sur la période 1961-1990 à une moyenne de 118,9 jours an sur la période 1990-2019 soit une augmentation de 20 jours.

Sans mise en place de politique énergétique et climatique ambitieuse, on constate une augmentation d'un facteur 4 du nombre de jours de vague de chaleur, d'ici la fin du siècle.

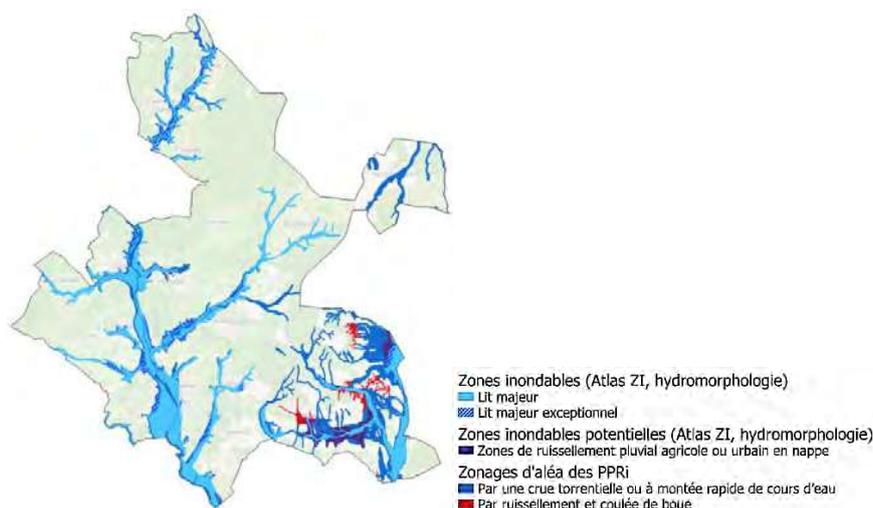


Les précipitations annuelles des vingt dernières années enregistrées à la station de Villevielle (1 des 12 stations pluviométriques disponibles sur le bassin versant) montrent une importante variabilité interannuelle des précipitations. Ceci confirme le caractère aléatoire de l'organisation temporelle des précipitations.

Soumis au régime pluviométrique méditerranéen, le territoire du Pays de Sommières est particulièrement exposé aux risques inondations.

Le fonctionnement des cours d'eau est irrégulier, alternant périodes d'étiages et périodes de hautes eaux. Ce régime méditerranéen se caractérise également par de forts épisodes pluvieux dits « cévenols » souvent observés en période automnale. Ces épisodes engendrent bien souvent des pluies intenses entraînant une montée rapide des cours d'eau et pouvant être à l'origine de crues violentes et imprévisibles ainsi que de phénomènes de ruissellement sur le territoire.

**6** des 18 **communes sont situées en zone inondable**. Au total, ce sont environ **7 % du territoire** (1 427 ha) et près de **15 % de la population** (3 582 habitants) directement exposés au risque inondation.



Carte des zones inondables, sources : DREAL Occitanie, IGN BD Topo, Contributeurs OpenStreetMap. Réalisation : Agatte2021

L'évolution du régime pluviométrique impactera également la ressource en eau :

- Baisse des précipitations estivales et augmentation des précipitations automnales et hivernales mais non quantifiables, accompagnées d'une aggravation progressive des périodes de sécheresse ;
- Augmentation du cumul annuel d'évapotranspiration ;
- Aggravation du déficit hydrique climatique.

Ces évolutions climatiques pourront avoir des impacts sur la ressource en eau que ce soit sur les débits des cours d'eau ou sur la recharge des nappes.

L'augmentation des épisodes de forte chaleur et de sécheresse risquera également d'aggraver l'intensité des feux de forêts. Les espaces forestiers représentent environ 17 000 ha soit environ 34 % des surfaces totales du territoire.

Au-delà de la population et des activités, la biodiversité est également exposée bien qu'elle représente un enjeu environnemental modéré par rapport à d'autres territoires gardois.

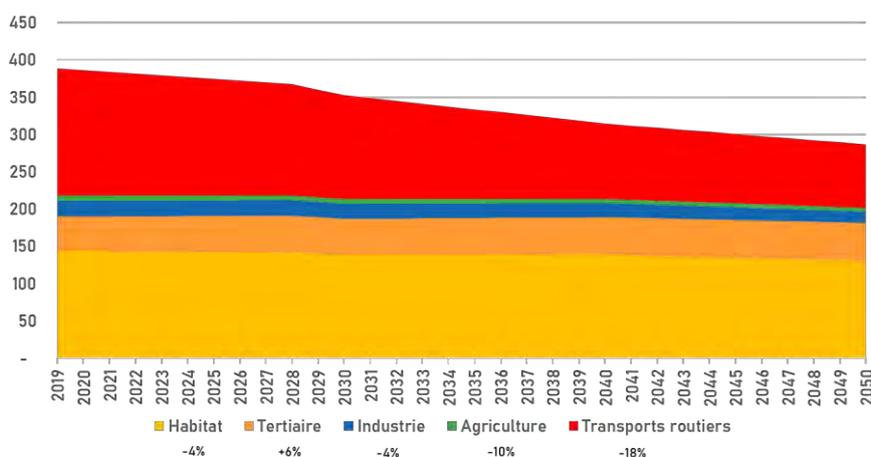
## Ambition de la Communauté de Communes

Le PCAET pose 2 ambitions à partir desquelles la Communauté de Communes a structuré sa stratégie politique de transition écologique.

<p>Pays de Sommières : un territoire équilibré</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Préserver et adapter durablement le territoire</li> <li>2. Accélérer l'amélioration du parc bâti sur le territoire (résidentiel et tertiaire)</li> <li>3. Faire du Pays de Sommières, un territoire aux mobilités raisonnées</li> </ol>
<p>Pays de Sommières : un territoire tourné vers un dynamisme économique durable</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>4. Soutenir et accompagner les entreprises, les commerçants, les artisans, les agriculteurs, les associations, les établissements et les habitants face aux enjeux énergétiques et climatiques</li> <li>5. Accompagner les activités touristiques vers le Développement Durable</li> <li>6. Amplifier la production énergétique renouvelable locale</li> <li>7. Renforcer l'engagement du Pays de Sommières sur l'économie de la circularité</li> </ol>

Ces ambitions se traduisent en objectifs chiffrés en termes de réduction des consommations d'énergie, des émissions de GES, d'augmentation de la production d'énergie renouvelable et de récupération, de séquestration carbone et d'émissions de polluants atmosphériques.

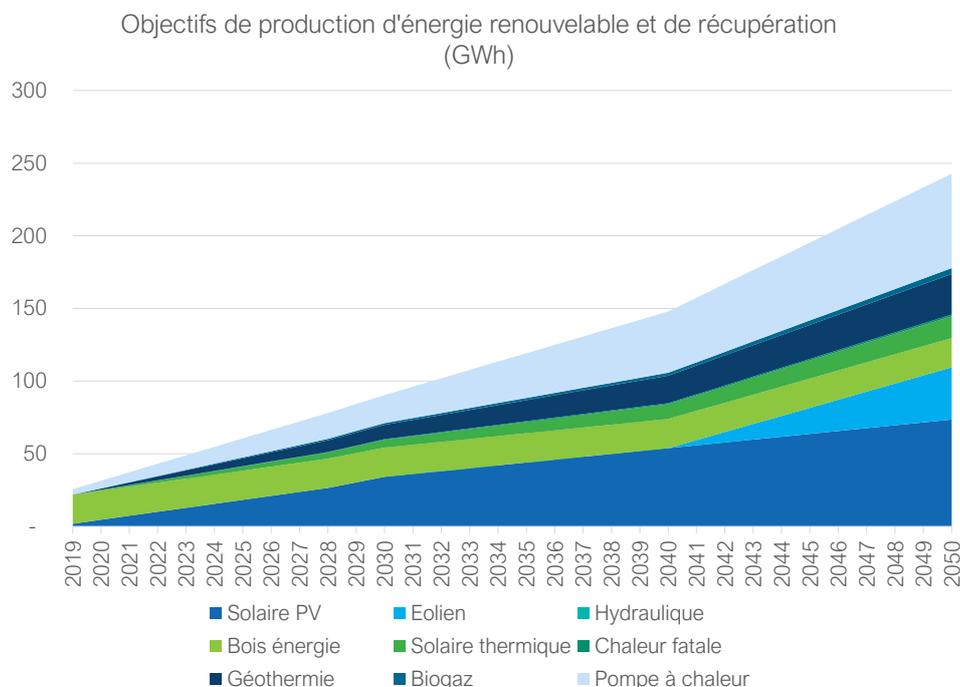
A 2030, la CCPS vise une réduction de **- 9% des consommations énergétiques** du territoire. Le scénario est décliné par secteurs du bilan énergétique afin de quantifier les efforts sectoriels à réaliser.



Scénarios de consommation énergétique prospectifs sectoriels (GWh), sources : OPPORTUNITEE BURGEAP, Agatte

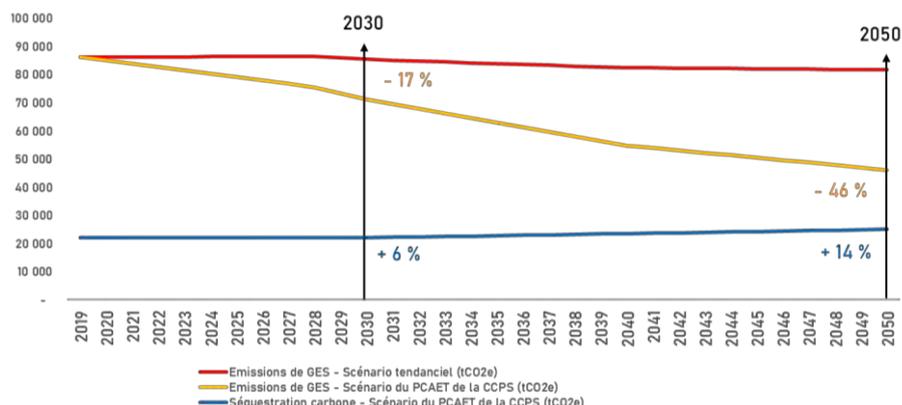
En parallèle de la réduction des consommations d'énergie, la Communauté de Communes du Pays de Sommières vise une **multiplication (x3) de sa production d'énergie renouvelable et de récupération locale.**

Si certaines filières sont davantage plébiscitées que d'autres, au regard de leur potentiel de développement (solaire PV, bois énergie, géothermie...), l'atteinte de l'objectif de triplement de la production montre bien la nécessité d'exploiter l'ensemble des gisements à court et moyens termes.



Objectifs de production locale d'EnR<sup>2</sup> à 2050 (GWh) - Sources : BURGEAP, Agatte

Le Pays de Sommières s'engage à réduire au strict minimum ses émissions de GES et développer au maximum ses capacités de stockage.



Scénarios prospectifs d'émissions et de séquestration de GES (tCO<sub>2e</sub>), sources : OPPORTUNITEE BURGEAP, Agatte

En termes d'objectifs quantifiés, la Communauté de communes se fixe l'objectif de réduire de **- 17 % les émissions de GES** de son territoire à horizon 2030.

De l'autre côté, des actions de **séquestration carbone** seront développées sur le territoire afin de réduire la facture carbone, en augmentant le potentiel de **+6%**, via l'arrêt de la consommation d'espaces agricoles et naturels, l'évolution des pratiques agricoles pour une meilleure séquestration de carbone et le développement de l'usage de matériaux biosourcés dans la construction.

Le Plan national de Réduction des Emissions de Polluants atmosphériques (PRÉPA) fixe la stratégie de l'État pour réduire les émissions de polluants atmosphériques au niveau national et respecter les exigences européennes.

En 2019, suivant l'évolution annuelle observée, la trajectoire définie par le PREPA entre 2014 et 2030 devrait être respectée pour les NOx et particules PM2.5. Les efforts de réduction des émissions pour ce polluant doivent toutefois être maintenus pour atteindre le respect de la trajectoire.

En revanche, la trajectoire définie par le PREPA entre 2014 et 2030 ne devrait pas être respectée pour le NH3. Les efforts de réduction des émissions doivent donc être maintenus pour l'atteinte des objectifs donnés par le PREPA.

Ces objectifs chiffrés sont également déclinés par axe stratégique :

Axe stratégique	Objectifs chiffrés
1	Préservation des stocks carbone du territoire : Arrêt de la consommation d'espaces agricoles et naturels
2	Objectifs à 2030 par rapport à 2019 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 4 % des consommations du secteur résidentiel</li> <li>• 6 % des émissions de GES du secteur résidentiel</li> <li>• Limiter à une augmentation de 6 % des consommations du secteur tertiaire à 2030 par rapport à 2019</li> <li>• - 12 % des émissions de GES du secteur tertiaire</li> </ul>
3	Objectif à 2030 par rapport à 2019 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• - 18 % des consommations d'énergie finale à 2030 par rapport à 2019</li> <li>• - 23 % des émissions de GES en 2030 par rapport à 2019</li> </ul>
4	Objectifs à 2030 par rapport à 2019 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• - 10 % des consommations du secteur agricole</li> <li>• - 18 % des émissions de GES du secteur agricole</li> <li>• +1 200 tCO2e séquestrés par an grâce à l'évolution des pratiques agricoles</li> <li>• - 4 % des consommations du secteur industriel</li> <li>• - 5 % des émissions de GES du secteur industriel</li> <li>• Respect des objectifs d'émissions de NH3 à 2030, en cohérence avec le PREPA</li> </ul>
5	<i>Pas d'engagement chiffré</i>
6	Objectifs à 2030 par rapport à 2019 : Plus du quadruplement de la production d'énergie renouvelable locale
7	<i>Pas d'engagement chiffré</i>

## Le programme d'action

Les 7 orientations stratégiques ont fait émerger 20 actions à mener sur la période 2024-2030 :

1

### Préserver et adapter durablement le territoire

- Accompagner les Communes dans la prise en compte des enjeux climat-air-énergie mis en avant dans le PCAET, notamment dans les PLU
- Lancer un programme d'actions sur la désimperméabilisation des cours d'écoles et les espaces publics
- Cartographier les îlots de fraîcheurs du territoire
- Sensibiliser les acteurs du territoire aux économies d'eau et à la gestion de la ressource (qualité et quantité)

2

### Accélérer l'amélioration du parc bâti sur le territoire (résidentiel et tertiaire)

- Etudier la réalisation d'un nouveau Programme Local de l'Habitat et sa mise en cohérence avec le PCAET
- Sensibiliser les habitants à l'enjeu de rénovation du bâti, en orientant les actions prioritaires
- Définir un plan de programmation pluriannuel de rénovation des bâtiments intercommunaux et communaux
- Mettre en œuvre la charte éco-responsabilité de la CCPS et inciter les acteurs du territoire à l'appliquer

3

### Faire du Pays de Sommières, un territoire aux mobilités raisonnées

- Favoriser les mobilités douces sur le territoire
- Structurer le territoire d'aires de covoiturage
- Développer le transport collectif ou semi-collectif

4

### Soutenir et accompagner les entreprises, les commerçants, les artisans, les agriculteurs, les associations, les établissements et les habitants face aux enjeux énergétiques et climatiques

- Poursuivre les actions d'éducation, d'information et de sensibilisation à « l'environnement – les changements climatiques – la transition énergétique tous publics »
- Structurer la mise en œuvre et le suivi du PCAET en interne et animer le réseau de partenaires

5

### Accompagner les activités touristiques vers le Développement Durable

- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de tourisme durable
- Accompagner les acteurs du tourisme (et touristes), dans la réduction de leur impact environnemental et dans leur adaptation aux changements climatiques

6

### Amplifier la production énergétique renouvelable locale

- Contribuer au développement des projets de production d'EnR
- Soutenir le remplacement des équipements à énergie fossile, par des équipements à énergies moins polluantes
- Réaliser une étude sur une valorisation locale des biodéchets

7

### Renforcer l'engagement du Pays de Sommières sur l'économie de la circularité

- Mettre en œuvre le plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)
- Favoriser la mise en réseau des acteurs du territoire dans une logique d'économie de la circularité notamment avec la mise en place d'une recyclerie sur le territoire

La présente évaluation environnementale a pour objet l'analyse et l'évaluation des incidences que la mise en œuvre de la stratégie et du programme d'actions du Plan Climat Air Énergie Territorial de la Communauté de Communes du Pays de Sommières aurait probablement sur l'environnement.

# 3 ARTICULATION AVEC LES AUTRES PLANS ET PROGRAMMES

Une analyse de l'articulation entre le PCAET et les autres plans et programmes à prendre en compte a été réalisée. Cette analyse doit permettre de s'assurer de la cohérence du PCAET avec d'autres plans et programmes portant sur des sujets avec lesquels il est susceptible d'interagir.

Les résultats de cette analyse sont présentés dans le tableau ci-dessous. Le niveau d'articulation constaté est exprimé à travers le choix de l'une de ces 4 couleurs.

- **Vert** : le PCAET est cohérent avec le document ;
- **Orange** : certains éléments ne sont pas pris en compte dans le PCAET ;
- **Rouge** : le PCAET n'est pas cohérent avec le document ;
- **Violet** : le document (ou sa révision) est en cours d'élaboration ou arrive à échéance.

Le SCoT Sud Gard est en révision depuis quelques mois : celle-ci doit s'achever en début d'année 2027. Cette révision et ces orientations seront bien évidemment à intégrer dans l'évaluation de ce 1er PCAET du Pays de Sommières.

Programme concerné	Cohérence	Résultats de l'analyse
Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)		<p>La CCPS n'a pas retenu pour les émissions de gaz à effet de serre un scénario aligné avec le scénario de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC). Un choix assumé par la CPSS, souhaitant rester sur une stratégie ambitieuse mais réaliste. ●</p> <p>La stratégie du Pays de Sommières est en cohérence avec la SNBC sur le volet mobilité. ●</p> <p>Le fort écart des objectifs liés aux bâtiments s'explique, dans un premier temps par les dynamiques locales et les potentiels de réduction peu favorables. La CCPS n'ayant également pas la compétence Habitat, ses leviers d'action directs restent réduits. ●</p> <p>Les objectifs des secteurs industriels et agriculture ne respectent également pas la cible. Cependant, il est important de rappeler que ces secteurs représentent respectivement 5% et 7% des émissions du territoire. ●</p>
Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 (LTECV)		<p>La CCPS a retenu pour le développement des énergies renouvelables (ENR) un scénario qui est cohérent avec les objectifs de la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 (LTECV) au regard de l'augmentation du ratio production locale sur consommation locale.</p> <p>A noter, la loi relative à l'accélération des énergies renouvelables du 10 Mars 2023 définit des objectifs départementaux. Pour le Gard, cet objectif est de +750 MW en 2030. Des zones d'accélération seront à définir de manière concertée pour faciliter l'implantation de futurs projets ENR. ●</p>

La stratégie du PCAET de la CCPS s'inscrit dans les objectifs du SRADDET :

- Axe 1 « Préserver et adapter durablement le territoire pour devenir un territoire résilient » avec pour objectif la préservation des stocks carbone du territoire et l'arrêt de la consommation d'espaces agricoles et naturels (cf. Objectif 1.4, 1.5, 2.7 et 2.8 du SRADDET). ●

- Objectifs de l'axe 2 « Accélérer l'amélioration du parc bâti sur le territoire (résidentiel et tertiaire) » en lien avec l'objectif du SRADDET 1.7 : Stabiliser la consommation énergétique finale des bâtiments d'ici 2040. ●

Cet objectif n'est ainsi pas en cohérence avec le SRADDET.

Il s'explique, dans un premier temps par des objectifs moins élevés sur le territoire, au regard des dynamiques locales et des potentiels de réduction des consommations, s'appuyant entre autres, sur le SCoT Sud Gard et les dynamiques nationales. La CCPS n'ayant également pas la compétence Habitat, ses leviers d'action directs restent réduits. De plus, la poursuite de la dynamique de création de nouvelles surfaces tertiaires, bien que plus performantes, pénalise les réductions des consommations envisagées sur les bâtiments existants. La dynamique d'évolution des consommations des bâtiments tertiaires est ainsi de +9% à 2040, et de -3% pour le secteur résidentiel au même horizon.

- Objectif de l'axe « Faire du Pays de Sommières, un territoire aux mobilités raisonnées » en lien avec l'objectif 1.8 du SRADDET : Baisser de 41 % la consommation d'énergie finale liée au transport de personnes et de marchandises d'ici 2040. ●
- Objectif 6 « Amplifier la production énergétique renouvelable locale » vise à multiplier par plus de 6 la production d'énergie renouvelable d'ici 2040, allant ainsi au-delà de l'objectif 1.9 du SRADDET. ●

Les axes 4 « Soutenir et accompagner les entreprises, les commerçants, les artisans, les agriculteurs, les associations, les établissements et les habitants face aux enjeux énergétiques et climatiques », 5 « Accompagner les activités touristiques vers le Développement Durable », 6 « Amplifier la production énergétique renouvelable locale » et 7 « Renforcer l'engagement du Pays de Sommières sur l'économie de la circularité » visent à accompagner l'économie locale dans la transition écologique et climatique et cohérence avec l'objectif 3.8 du SRADDET. ●

Les objectifs de sobriété énergétique ne sont pas totalement en accord avec le SRADDET. En effet, les objectifs de l'axe 2 du PCAET « Accélérer l'amélioration du parc bâti sur le territoire (résidentiel et tertiaire) » en lien avec l'objectif du SRADDET 1.7 ne sont pas en cohérence. ●

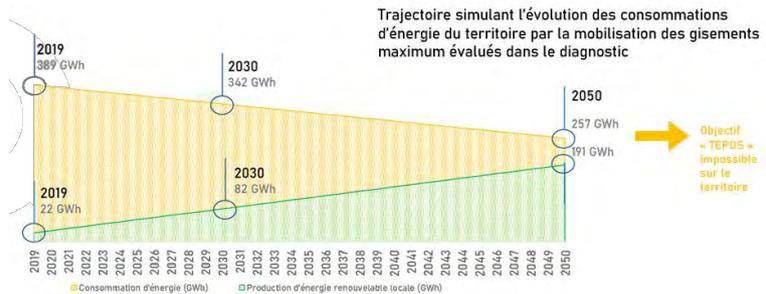
Cela s'explique, dans un premier temps par des gisements moins élevés sur le territoire, au regard des dynamiques locales et des potentiels de réduction des consommations, s'appuyant entre autres, sur le SCoT Sud Gard et les dynamiques nationales. La CCPS n'ayant également pas la compétence Habitat, ses leviers d'action directs restent réduits.

De plus, la poursuite de la dynamique de création de nouvelles surfaces tertiaires, bien que plus performantes, pénalise les réductions des consommations envisagées sur les bâtiments existants. La dynamique d'évolution des consommations des bâtiments tertiaires est ainsi de +9% à 2040, et de -3% pour le secteur résidentiel au même horizon.

Cependant, l'objectif de l'axe « Faire du Pays de Sommières, un territoire aux mobilités raisonnées » répond à l'ambition régionale du SRADDET. ●

De même, les objectifs de production d'énergie renouvelable et de récupération de la CCPS surpassent largement les objectifs du SRADDET à 2040. ●

L'analyse des gisements sur le territoire a permis de mettre en évidence la non-faisabilité du scénario REPOS localement. En effet, bien que l'on s'en rapproche, la mobilisation 100% des gisements identifiés (de réduction des consommations et de production d'énergie renouvelable), ne permet pas de rejoindre les courbes à 2050. ●



Cependant, la stratégie REPOS se traduit par une multiplication par 3 de la production d'énergie renouvelable à 2050, de manière à couvrir 100% des consommations résiduelles à ce terme.

Or dans le cadre du PCAET de la CCPS, l'objectif 6 de l'axe stratégique « Amplifier la production énergétique renouvelable locale » vise à multiplier par 8 la production d'énergie renouvelable d'ici 2050. ●

Les objectifs de sobriété énergétique sectoriels ne sont cependant pas totalement en accord avec la stratégie régionale REPOS.

La mobilité, première source de consommation d'énergie est un axe structurant du programme d'actions de la CCPS et qui est développée dans l'axe stratégique 2. Les actions déployées dans le programme visent à réduire de 41 % les consommations d'énergie du secteur des transports à horizon 2040. ●

Au même titre que le SRADDET, l'ambition de la CCPS ne répond pas aux objectifs REPOS pour les secteurs résidentiels et tertiaires. La tendance du secteur tertiaire est même à la hausse. En effet, les dynamiques locales montrent une évolution importante des surfaces tertiaires localement. Ainsi, il a été choisi de ne pas faire d'hypothèses contradictoires pour les scénarios et de conserver les dynamiques observées. Nous pouvons cependant penser que ces hypothèses maximisent le risque. ●

Pour le secteur industriel, l'objectif est d'obtenir une réduction de 10 % des consommations énergétiques du secteur d'ici 2040, soit moitié moins que l'ambition REPOS. Pour le secteur agricole, le PCAET fixe comme objectif de réduire les consommations d'énergie du secteur de -17 % à horizon 2040, soit 2,5 fois moins que l'ambition REPOS. Néanmoins est important de rappeler que ces secteurs représentent respectivement 5% pour l'industrie et 2% pour l'agriculture, des consommations d'énergie du territoire. ●

<p>Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)</p>	<p>Le secteur de gestion des déchets ne représente que 1% des émissions du territoire de la Communauté de Communes.</p> <p>Cependant, cette compétence représente 80% des émissions de la collectivité, d'après le Bilan Carbone® réalisé volontairement par la CCPS sur son patrimoine et ses compétences. 90% de ces émissions sont directement liées au traitement des déchets, ayant lieux à l'extérieur du territoire.</p> <p>L'axe stratégique 7 « Renforcer l'engagement du Pays de Sommières sur l'économie de la circularité ».</p> <p>Les objectifs de réduction ont été posés par le PLPDMA en cours d'élaboration, afin de prendre en compte le PRPGD et les objectifs des lois AGEC et Climat et Résilience. ●</p>
<p>Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)</p>	<p>Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Communauté de Communes du Pays de Sommières est compétente en matière de Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI).</p> <p>Nouvelle compétence qu'elle a ensuite confiée aux établissements de bassins :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• EPTB Vidourle</li> <li>• EPTB Gardons</li> <li>• EPTB Vistre Vistrenque</li> </ul> <p>Les actions portées directement par les EPTB répondant aux enjeux spécifiques de préservation des milieux aquatiques et des zones humides ne sont pas reprises directement dans le PCAET, mais s'inscrivent en cohérence avec le SDAGE 2022-2027.</p> <p>Le PCAET s'inscrit en cohérence avec le SDAGE 2022-2027 dans le cadre des fiches actions « Désimperméabiliser les cours d'écoles et les espaces publics », « Sensibiliser les acteurs du territoire aux économies » et « Mettre en œuvre la charte éco-responsabilité de la CCPS et inciter les acteurs du territoire à l'appliquer »). ●</p>
<p>Plan de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI) 2022-2027</p>	<p>Ayant confié sa compétence GEMAPI aux 3 EPTB, le PCAET ne reprend pas d'action sur le risque inondation.</p> <p>Les actions portées directement par les EPTB répondant aux enjeux de prévention des inondations, ne sont pas reprises directement dans le PCAET, mais s'inscrivent en cohérence avec le PGRI.</p> <p>Ces actions sont inscrites dans les PAPIs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• PAPI 3 de l'EPTB Vidourle</li> <li>• PAPI 3 de l'EPTB Gardons</li> <li>• PAPI 3 de l'EPTB Vistre Vistrenque</li> </ul>
<p>Plan Régional Santé Environnement Occitanie 2017-2021 (PRSE) – Le PRSE 4 a été lancé début 2023</p>	<p>Les enjeux de qualité de l'air sont appréhendés de manière transversale dans les différents axes du PCAET.</p> <p>La stratégie du PCAET s'inscrit par ailleurs dans les objectifs nationaux du PREPA. ●</p>

Schéma de  
Cohérence  
Territoriale  
(SCoT) de la  
Région Sud Gard

Quasiment tous les axes stratégiques du PCAET sont en cohérence avec les orientations et objectifs du SCoT : ●

- ✓ Axe 1 : Préserver et adapter durablement le territoire
- ✓ Axe 2 : Accélérer l'amélioration du parc bâti sur le territoire (résidentiel et tertiaire)
- ✓ Axe 3 : Faire du Pays de Sommières, un territoire aux mobilités raisonnées
- ✓ Axe 4 : Soutenir et accompagner les entreprises, les commerçants, les artisans, les agriculteurs, les associations, les établissements et les habitants face aux enjeux énergétiques et climatiques
- ✓ Axe 5 : Accompagner les activités touristiques vers le Développement Durable
- ✓ Axe 6 : Amplifier la production énergétique renouvelable locale

## 4 ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

L'Etat Initial de l'Environnement a pour objectif d'identifier les thématiques environnementales qui permettront de décrire le territoire de manière synthétique, afin de mettre en lumière les principales caractéristiques nécessaires à la compréhension des enjeux environnementaux spécifiques au PCAET.

### Synthèse des enjeux

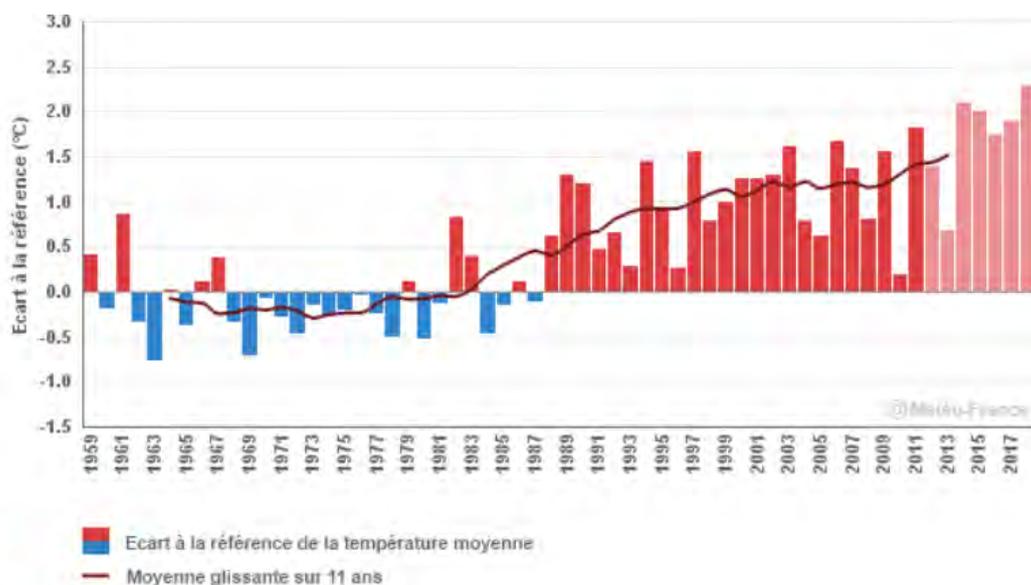
Enjeux environnementaux	Critère 1 : Criticité actuelle	Critère 2 : Tendence	Critère 3 : Marge de manœuvre	Niveau d'enjeu global
	Quel est le niveau de criticité actuel de l'enjeu au regard de l'état initial ?	Quelle est la tendance actuellement observée ou projetée pour l'enjeu ?	Le PCAET a-t-il une marge de manœuvre sur l'enjeu ?	
Renforcer la capacité d'adaptation du territoire aux effets du changement climatique sur l'environnement et la santé	La réduction de la vulnérabilité des territoires aux effets du changement climatique est un enjeu fort sur le territoire du Pays de Sommières en raison de son urbanisation, de la présence d'espaces agricoles et de forêts	Les indicateurs climatiques se dégradent depuis plusieurs décennies et ce constat se poursuit sur les prochaines années, accentuant probablement les effets du CC sur le territoire	L'adaptation au changement climatique est un objectif du PCAET	9/9
	Criticité globale forte 3	Dégradation 3	Marge majeure 3	Majeur
Assurer une gestion rationnelle de la ressource en eau sur le territoire	La préservation de la ressource en eau constitue un enjeu fort pour le territoire au regard des vulnérabilités que la ressource présente, aussi bien d'un point de vue qualitatif que quantitatif	Des problèmes d'approvisionnement vont apparaître avec l'évolution du changement climatique. La qualité de l'eau en sera impactée ainsi que le bilan ressource-besoin. Les enjeux sont encore mal connus au niveau du bassin versant.	Le PCAET a une marge de manœuvre modérée sur l'enjeu en accompagnant les acteurs à de la sobriété d'usage, limiter les pollutions (notamment agricoles) et favoriser l'infiltration des eaux	8/9
	Criticité globale forte 3	Dégradation 3	Marge modérée 2	Majeur
Préserver la qualité des milieux et de la biodiversité	La protection de la biodiversité est un enjeu global au regard des services écosystémiques qu'elle procure. Le territoire accueille certaines espèces emblématiques.	L'artificialisation des sols et les diverses pollutions engendrent une pression sur la biodiversité. Les enjeux sont toutefois bien identifiés et tendent à être contrôlés via le SCoT, excepté la pollution lumineuse présentant cependant un faible enjeu sur le territoire.	La préservation de la biodiversité n'est pas un des objectifs du PCAET. Sa marge de manœuvre est donc faible.	5/9
	Criticité sectorisée modérée 2	Stabilisation 2	Marge faible 1	Modéré
Préserver la qualité paysagère et architecturale du territoire	Le Sommiérois présente une qualité architecturale reconnue, qui est aujourd'hui bien connue et maîtrisée	Avec l'urbanisation, les paysages agricoles sont menacés mais de manière modérée en raison des politiques de préservation existantes	La marge du PCAET sur cet enjeu est faible	4/9
	Criticité sectorisée maîtrisée 1	Stabilisation 2	Marge modérée 1	Modéré
Atténuer les émissions de GES du territoire en priorité celles des transports et des bâtiments	Les émissions de GES sont un enjeu diffus sur le territoire et particulièrement important pour le maintien des qualités de vie des populations locales	Bien que non observées sur le territoire (absence de données), les émissions de GES tendent à légèrement augmenter ces dernières années, au même rythme que les consommations d'énergie.	Le PCAET a une marge de manœuvre très importante puisqu'il s'agit d'un des objectifs du Plan.	9/9
	Criticité globale forte 3	Dégradation 3	Marge majeure 3	Majeur

Enjeux environnementaux	Critère 1 : Criticité actuelle	Critère 2 : Tendance	Critère 3 : Marge de manœuvre	Niveau d'enjeu global
	Quel est le niveau de criticité actuel de l'enjeu au regard de l'état initial ?	Quelle est la tendance actuellement observée ou projetée pour l'enjeu ?	Le PCAET a-t-il une marge de manœuvre sur l'enjeu ?	
Renforcer la séquestration du carbone du territoire en limitant l'artificialisation des sols et préservant les espaces naturels et agricoles	Le phénomène d'artificialisation des sols se situe principalement dans les zones d'extension des villes. Le mitage et l'artificialisation sont peu à peu encadrés par les documents d'urbanisme. Les potentiels de séquestration se situent surtout sur les zones forestières et agricoles.	La tendance est à la réduction progressive de l'artificialisation du territoire.	Le PCAET a une marge de manœuvre modérée sur l'enjeu : stockage carbone dans les sols agricoles, actions sur le bâti privilégiant des matériaux naturels	7/9
	Criticité sectorisée forte 3	Stabilisation 2	Marge modérée 2	Important
Renforcer la sobriété énergétique du territoire et développer les énergies renouvelables pour réduire sa dépendance aux énergies fossiles et fissiles	La maîtrise de la consommation et de la production d'énergie sur le territoire est un enjeu fort en raison de sa grande dépendance actuelle aux produits pétroliers	La tendance actuelle est à une légère augmentation de la consommation d'énergie finale sur le territoire. La production d'énergies renouvelables est en légère augmentation.	La réduction de la consommation énergétique et le développement des énergies renouvelables sont deux objectifs majeurs du plan	8/9
	Criticité globale forte 3	Stabilisation 2	Marge majeure 3	Majeur
limiter l'exposition des populations aux nuisances et aux pollutions	La question de la pollution atmosphérique est un enjeu modéré du territoire et limité aux zones à proximité de trafic routier	La qualité de l'air a tendance à s'améliorer sur le territoire et encadrer par un Plan de Protection de l'Atmosphère	La réduction de la pollution atmosphérique est l'un des principaux objectifs du PCAET	6/9
	Criticité sectorisée modérée 2	Amélioration 1	Marge majeure 3	Important
limiter l'exposition des populations et des activités aux risques	Par sa situation géographique et ses infrastructures, le territoire est exposé à une multitude de risques naturels : inondation, retrait gonflement des argiles et de manière plus modérée, au risque incendie. Ces enjeux sont diffus sur le territoire.	Il n'y a pas de tendance constatée, le risque étant relativement récurrent sur le territoire. Le changement climatique va cependant engendrer des risques plus importants.	La limitation de l'exposition des populations aux risques n'est pas un des objectifs du PCAET. Il concourt toutefois à apporter des actions d'adaptation au changement climatique qui peuvent concourir à réduire le risque.	8/9
	Criticité globale forte 3	Dégradation 3	Marge modérée 2	Majeur
Encourager une consommation sobre et une valorisation locale des déchets	La gestion des déchets est un enjeu global et d'importance pour le territoire	La tendance est à une légère baisse de la production des déchets par habitant et un meilleur tri.	La gestion des déchets n'est pas un des objectifs du PCAET mais à travers les objectifs de réduction des émissions de GES, il y contribue.	6/9
	Criticité globale forte 3	Amélioration 1	Marge modérée 2	Important

## Climat : un contexte climatique qui va en s'aggravant

### Synthèse des principaux constats :

- ⇒ Température moyenne annuelle de 15,5 °C
- ⇒ Précipitations moyenne annuelle de 900 mm
- ⇒ Hausse progressive de la température (+ 1,3 °C sur la période 1959-2017) accentuant les risques de sécheresse



Source : Météo France

- ⇒ Importante variabilité des précipitations entre les années et intersaisons, mais le territoire semble aller vers une hausse des sécheresses estivales
- ⇒ Les activités agricoles (viticulture) présentent une vulnérabilité importante au changement climatique

### Synthèse des principales tendances observées :

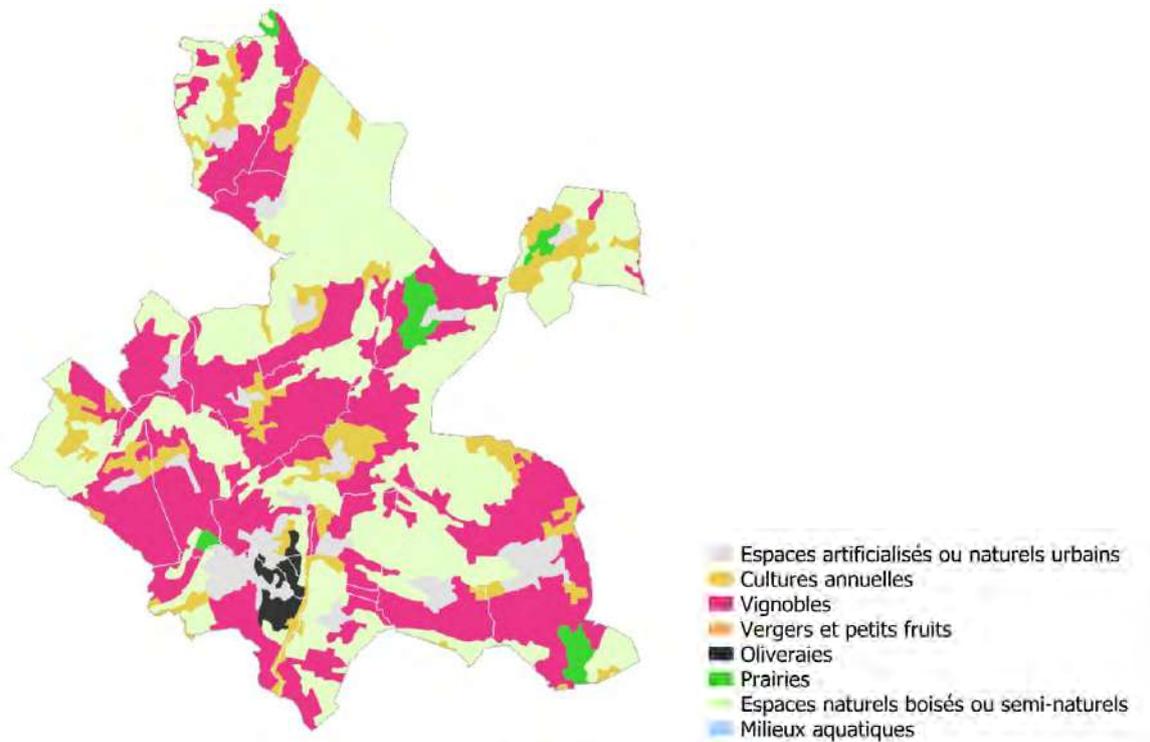


- ⇒ En RCP8.5, variabilités constatées de la température (+4 °C), des précipitations (+54 mm), des vagues de fortes chaleur (+30 jours), des nuits tropicales (+60 jours), des jours de gel (-22 jours), des vagues de froid (-2 jours) et de chaud (+80 jours)
- ⇒ En RCP2.6, on observe une stabilisation relative de l'ensemble des secteurs étudiés sauf pour les précipitations qui augmente de 80 mm au maximum.
- ⇒ Les ressources en eau, la biodiversité, l'agriculture, les inondations et les risques sanitaires constitueront les principaux enjeux à l'horizon 2050. La plupart de ces secteurs sont déjà des enjeux majeurs.

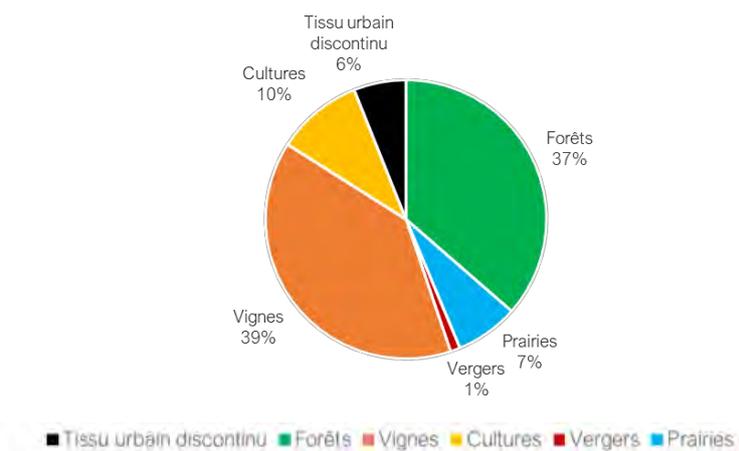
## Sols : un territoire majoritairement agricole

### Synthèse des principaux constats :

- ⇒ 50 % du territoire occupé par les espaces agricoles
- ⇒ 44 % du territoire occupé par les espaces naturels
- ⇒ 6 % du territoire occupé par des espaces artificialisés



Source : IGN, Corinne Land Cover 2018 ; Réalisation Agatte



Sources : Corine Land Cover 2018 ; Traitement : Agatte

### Synthèse des principales tendances observées :

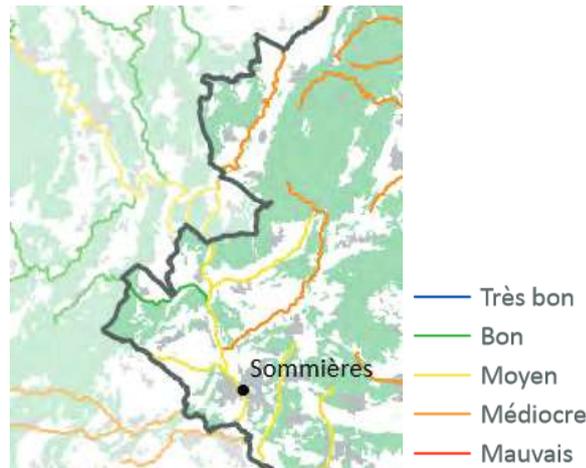


- ⇒ 5,42 ha/an artificialisé (2012-2018) (venant principalement des espaces viticoles)

## Eau : Un état déficitaire de la ressource

### Synthèse des principaux constats :

- ⇒ Le territoire compte une rivière principale et de nombreux affluents et rivières
- ⇒ Une nappe souterraine importante couvre le territoire, en bon état quantitatif au sens de la Directive Cadre sur l'Eau mais des éléments complémentaires de connaissance du fonctionnement de la nappe sont attendus
- ⇒ Les eaux de surface présentent un état écologique dégradé et les eaux souterraines sont de qualité médiocre



Source : SDAGE 2016-2021 ; traitement AU

### Synthèse des principales tendances observées :



- ⇒ Baisse des quantités prélevées depuis 2009
- ⇒ Augmentation de la tension sur l'eau liée à une augmentation de la demande (particulier et agricole) et une baisse de la pluviométrie

## Ressources minérales : Une source importante de matériaux sur le territoire

### Synthèse des principaux constats :

- ⇒ Le territoire dispose de quelques ressources minières : exploitation de calcaire et de pierres ornementales
- ⇒ Forte culture de la pierre dans les modes de constructions locaux
- ⇒ L'exploitation des ressources bénéficie d'un cadre réglementaire pour les enjeux environnementaux associés.

### Synthèse des principales tendances observées :

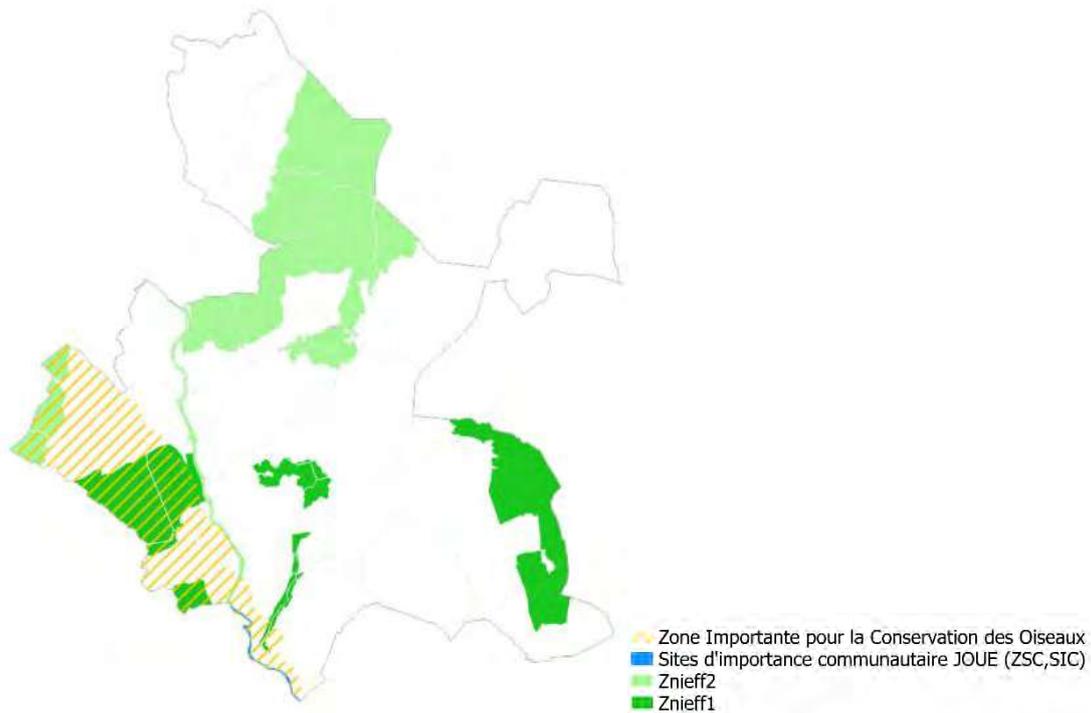


- ⇒ Stabilisation de l'exploitation et renforcement des contraintes réglementaires

## Biodiversité et habitats naturels : Un état qui tend à se dégrader

### Synthèse des principaux constats :

- ⇒ Un territoire qui bénéficie d'habitats naturels de qualité et abrite une biodiversité variée
- ⇒ 3 ZNIEFF de type 1 et 2 ZNIEFF de type 2
- ⇒ 1 Zone d'Importance de Conservation des Oiseaux



### Synthèse des principales tendances observées :

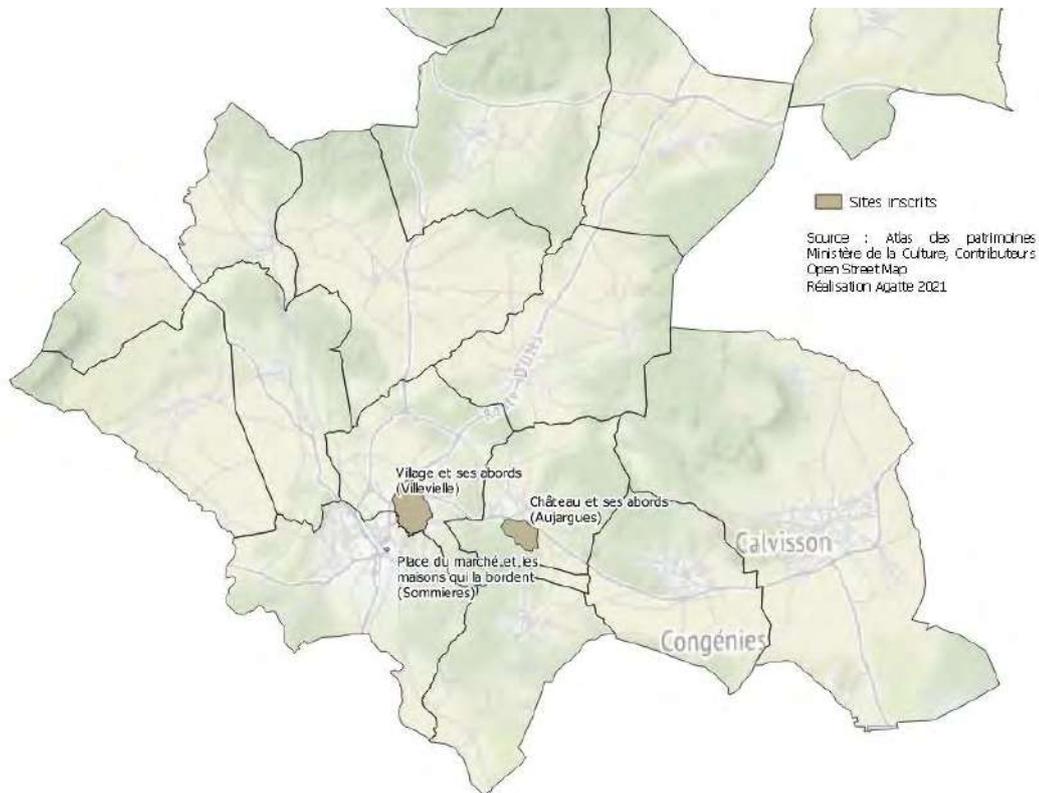


- ⇒ Une dégradation des écosystèmes naturels
- ⇒ Des enjeux de mieux en mieux encadrés réglementairement

## Paysages : Un territoire entre plaine et collines

### Synthèse des principaux constats :

- ⇒ Un territoire typique du sommiérois : plaines et vallons
- ⇒ Des villages de caractère
- ⇒ Un patrimoine historique important : 3 sites inscrits.



Source : Atlas des patrimoines ; Réalisation : Agatte 2021

### Synthèse des principales tendances observées :



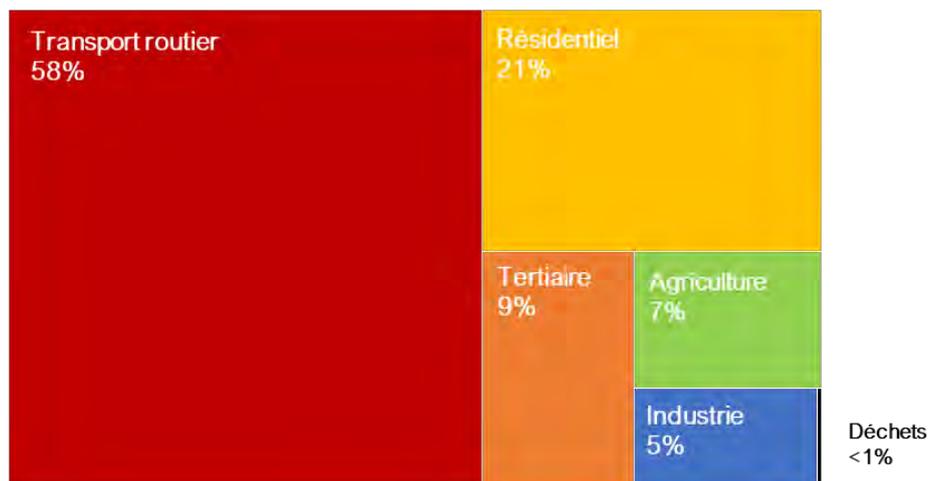
- ⇒ Un paysage préservé par le SCoT
- ⇒ Un Plan de Sauvegarde et de Mise en valeur sur la ville de Sommières

## Emissions de gaz à effet de serre du territoire : Des secteurs fortement émetteurs

### Synthèse des principaux constats :

- ⇒ Le secteur des transports est le principal émetteur de gaz à effet de serre, suivi du résidentiel et du tertiaire

Répartition des émissions de GES par secteur d'activité - 2019



Source : ATMO Occitanie, Opportunité

- ⇒ Les émissions énergétiques représentent la majeure partie des émissions du territoire

### Synthèse des principales tendances observées :

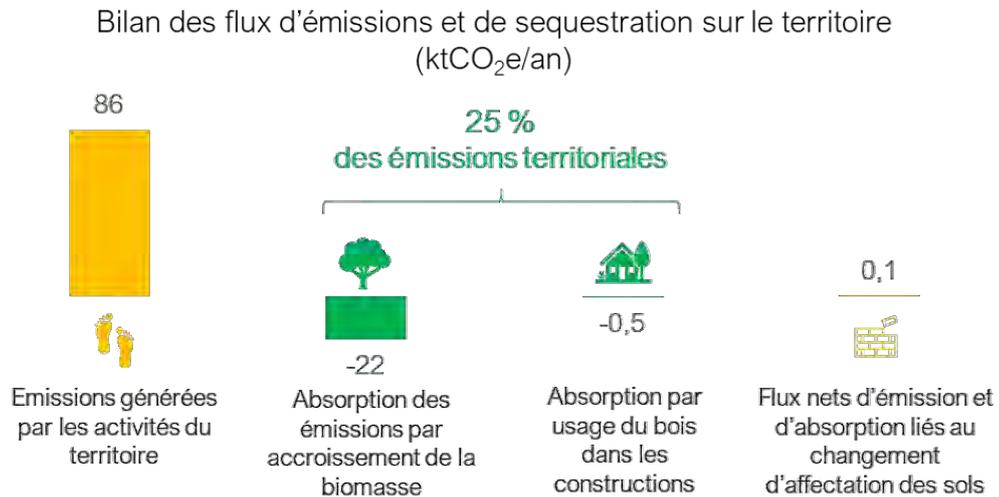


- ⇒ Absence de tendance disponible observable sur le territoire
- ⇒ Un enjeu encadré par le SCoT Sud Gard et le future PCAET du territoire

# Séquestration carbone : une bonne couverture forestière propice à la séquestration

## Synthèse des principaux constats :

⇒ La séquestration carbone par la forêt est importante



## Synthèse des principales tendances observées :

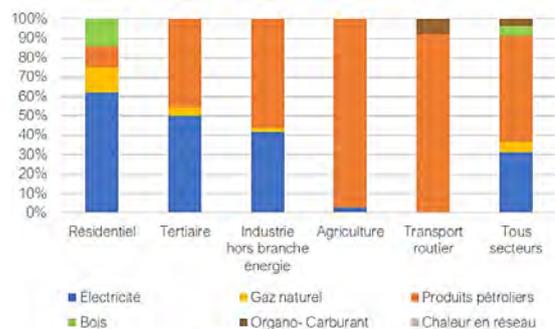
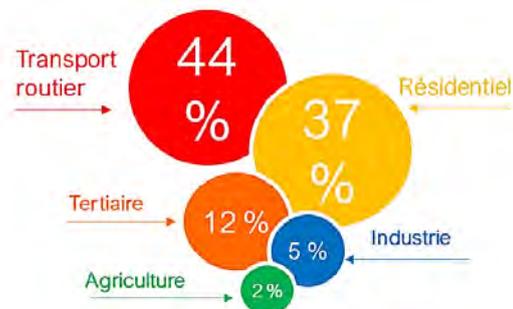


⇒ Le changement d'affectation des sols a généré des émissions qui ne sont pas compensées par d'autres mesures

# Consommation et production d'énergie : un territoire encore fortement dépendant des énergies fossiles

## Synthèse des principaux constats :

- ⇒ Les énergies fossiles représentent une part importante de la consommation d'énergie finale et cette part tend à augmenter



Répartition des consommations d'énergie finale par secteur pour 2019 - Sources : OPPORTUNITEE BURGEAP, AREC

Mix énergétique des différents secteurs d'activité 2019 Source : OPPORTUNITEE BURGEAP, Agatte

- ⇒ La mobilité quotidienne est la principale source de consommation énergétique du territoire
- ⇒ Les principales Energies renouvelables et de récupération sont le bois énergie et le solaire. La production est en légère hausse mais très fluctuante.
- ⇒ L'énergie solaire est le principal vecteur énergétique permettant d'augmenter significativement la production locale d'ENR&R

### Une forte dépendance aux énergies fossiles,

**389 GWh** ont été consommés en 2019, dont **55 %** d'origine fossile.

La consommation par habitant est 22% inférieure (17 MWh/hab.) à celle de la Région Occitanie et à celle de la France métropolitaine. Cette faiblesse relative s'explique par au moins 3 facteurs : le climat doux, peu d'activités industrielles et absence d'axes de transit autoroutier.

### mais des potentiels de production d'énergies renouvelables à exploiter

**22 GWh** ont été produits sur le territoire en 2019, soit 12 % des consommations.

~ **213 GWh** de potentiel, dont principalement :



## Synthèse des principales tendances observées :

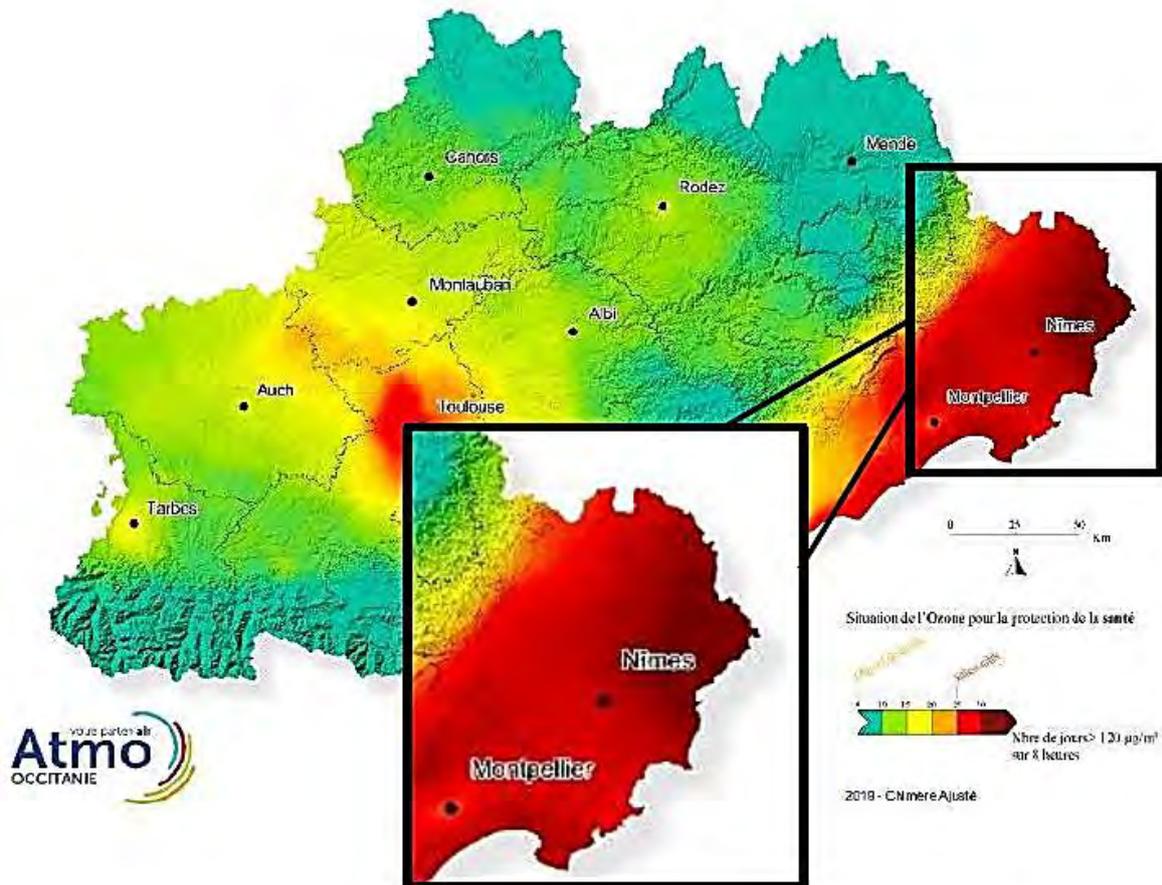


- ⇒ Hausse des consommations énergétiques du territoire depuis 2013
- ⇒ Hausse de la consommation des produits pétroliers
- ⇒ Hausse de la production énergétique renouvelable

# Pollution atmosphérique : des améliorations mais insuffisantes

## Synthèse des principaux constats :

- ⇒ Les émissions de Nox et de COVnm sont les plus importantes sur le territoire
- ⇒ Les enjeux de qualité de l'air sont en lien avec les enjeux de mobilité et des bâtiments
- ⇒ Un territoire vulnérable aux pics de pollution à l'ozone



Situation de la pollution à l'Ozone en 2019 à l'échelle de l'Occitanie (source : ATMO, Bilan Ozone 2019)

## Synthèse des principales tendances observées :

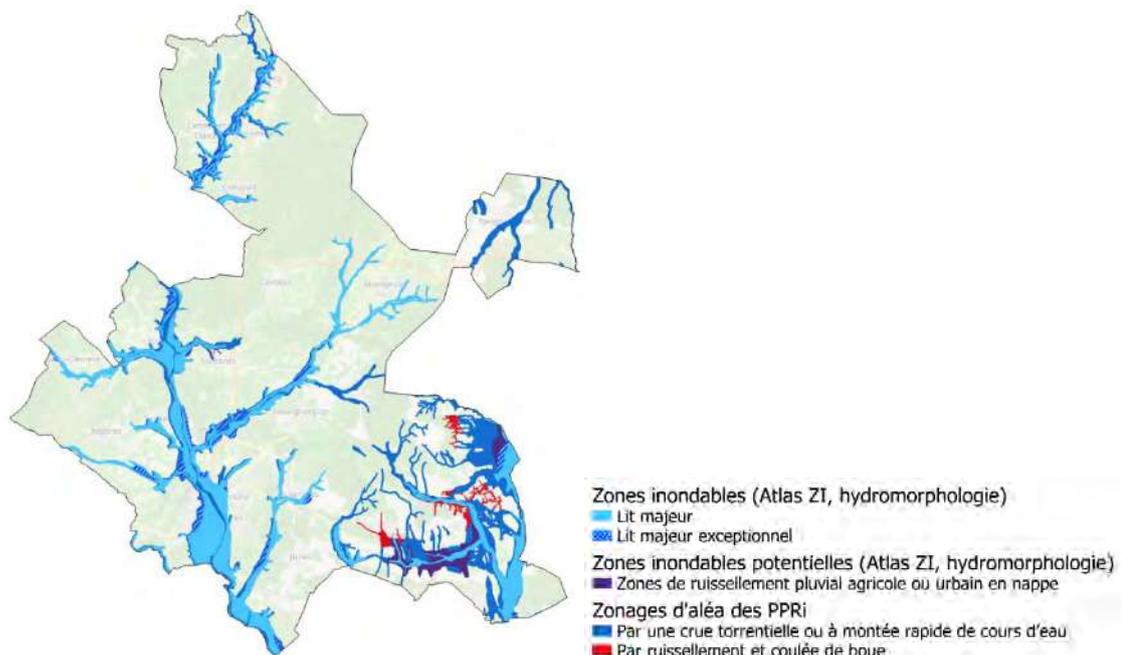


- ⇒ Des émissions de polluants globalement en baisse, exception faite du NH<sub>3</sub> (ammoniac)
- ⇒ Enjeu d'augmentation de la pollution à l'Ozone

## Risques naturels et technologiques : un risque d'inondation majoritaire

### Synthèse des principaux constats :

- ⇒ Un territoire particulièrement vulnérable au risque inondation par débordements de cours d'eau et de ruissellement



Sources : DREAL Occitanie, IGN BD Topo, Contributeurs OpenStreetMap. Réalisation : Agatte2021

- ⇒ Un risque incendie modéré

### Synthèse des principales tendances observées :



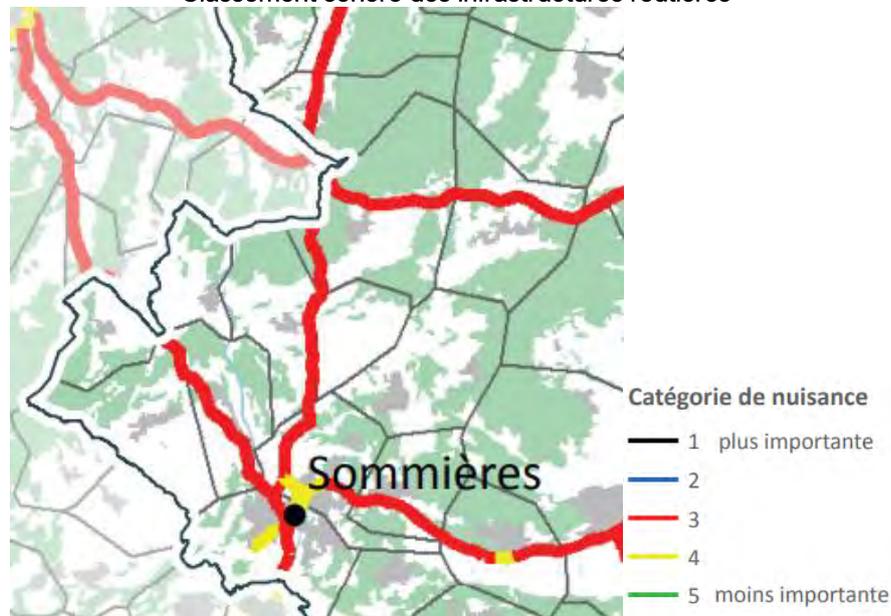
- ⇒ Des documents de protection au risque inondation en cours place (PAPI, PPRI)
- ⇒ Des évolutions climatiques qui pourront influencer sur les aléas inondations et feu de forêt

## Nuisances sonores : une nuisance principalement située au niveau des axes de transports

### Synthèse des principaux constats :

- ⇒ Les nuisances situées le long des axes de transports

#### Classement sonore des infrastructures routières



Source : SCoT Sud Gard

### Synthèse des principales tendances observées :



- ⇒ Une tendance qui sera dépendante de la politique d'aménagement des axes de transports

## Les déchets : Une gestion déléguée

### Synthèse des principaux constats :

- ⇒ Une gestion déléguée de la collecte et du traitement des déchets à des prestataires
- ⇒ Une collecte répartie entre le porte-à-porte, les points d'apport volontaire et les déchetteries

### Synthèse des principales tendances observées :



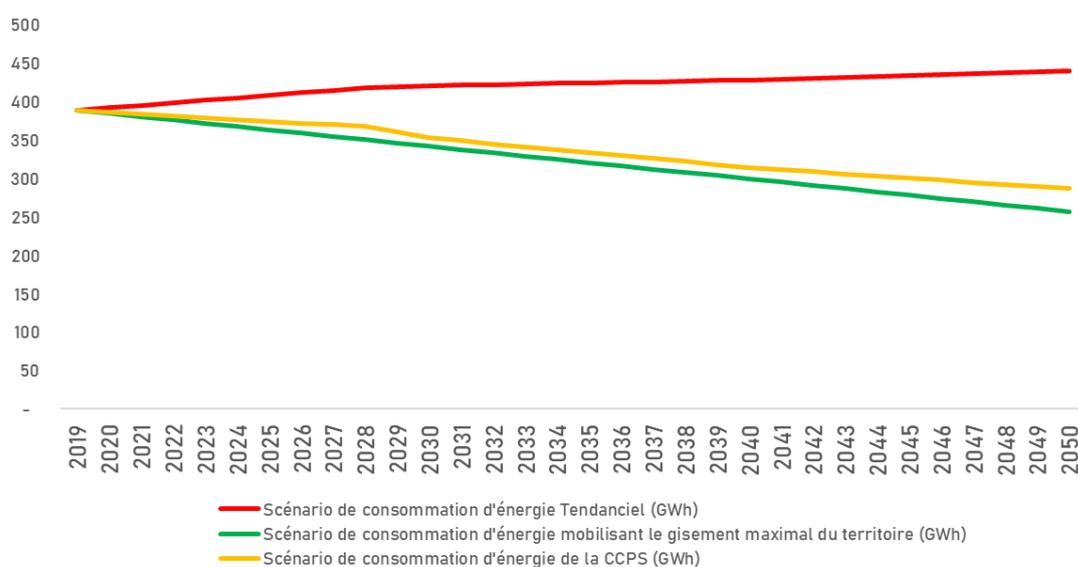
- ⇒ Une collecte qui se développe grâce au SMEPE avec la planification d'une extension de la consigne et du tri à la source des biodéchets

# 5 LA JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS

La stratégie du PCAET permet de projeter le territoire du Pays de Sommières dans son scénario de transition énergétique et climatique, en comparaison à plusieurs scénarii d'évolution :

- **Scénario tendanciel** : ce scénario projette les évolutions prévisibles du territoire entre 2019 et 2050 et leurs impacts en matière d'émissions de gaz à effet de serre toutes choses égales par ailleurs, c'est-à-dire sans prendre en compte les évolutions technologiques et réglementaires existantes ou à venir.
- **Scénario mobilisant les gisements maximaux du territoire** : ce scénario part des estimations de gisements de réduction des consommations, et de production d'énergies renouvelables.
- **Scénario PCAET du Pays de Sommières** : ce scénario intègre à la fois les actions déjà mises en place et prévues dans le programme d'actions du PCAET et ses autres documents de planification.

Le travail de modélisation de ces scénarios a permis d'obtenir les résultats suivants :



Scénarios de consommation énergétique prospectifs (GWh), sources : OPPORTUNITEE BURGEAP, Agatte

En ktCO <sub>2e</sub>	2030		2050	
	Fil de l'eau	PCAET	Fil de l'eau	PCAET
Évolution des émissions de GES selon les différents scénarii				
<b>Réf. 2019 : 86 ktCO<sub>2e</sub></b>	85	71	81	46
<b>Évolution en % depuis 2019</b>	-1 %	-17 %	-6%	-46%

La CCPS n'a pas retenu pour les émissions de gaz à effet de serre un scénario aligné avec le scénario de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), mais s'est basé sur les potentiels du territoire et les leviers d'action de la Communauté de communes. Un choix assumé par la CCPS, souhaitant rester sur une stratégie ambitieuse mais réaliste.

La stratégie du Pays de Sommières reste cependant en cohérence sur le volet mobilité. En revanche, un fort écart est constaté avec les bâtiments. Il s'explique, dans un premier temps par les dynamiques locales, notamment sur la forte augmentation des surfaces tertiaires sur le territoire (+9% à 2040), mais également sur des potentiels de réduction peu favorables. Il a été choisi de ne pas faire d'hypothèses contradictoires pour les scénarios et de conserver les dynamiques observées. Nous pouvons cependant penser que ces hypothèses maximisent le risque. La CCPS n'ayant également pas la compétence Habitat, ses leviers d'action directs restent réduits sur le secteur Résidentiel.

Les objectifs des secteurs industriels et agriculture ne respectent également pas la cible. Cependant, il est important de rappeler que ces secteurs représentent respectivement 5% et 7% des émissions du territoire.

#### *Cohérence des objectifs du scénario stratégie bas carbone avec les objectifs nationaux ou régionaux*

N° réglementaire	Catégorie d'impact environnemental	Objectif national	Objectif CCPS 2030	Objectif CCPS 2050
1	Émissions de GES	-40% en 2030 par rapport à 1990 soit -21% par rapport à 2019 (LTECV)	-17 % par rapport à 2019	-46 % par rapport à 2019
2	Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments	Doublement en 2050 (SNBC révisée)	+6 % par rapport à 2019	+14 % par rapport à 2019
3	Maîtrise de la consommation d'énergie finale	-30 % en 2030 par rapport à 2012 (LTECV)	-9 % par rapport à 2019	-26 % par rapport à 2019
4	Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage	Multiplier par 2 le rapport production locale/consommation locale : Passer de 16% en 2016 à 32% en 2030 (LTECV)	Multiplier par 4 : Passer de 5 % en 2019 à 24 % en 2030	Multiplier par 15 : 74 % en 2050
7	Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration	-36% SO <sub>2</sub> , -50% NO <sub>x</sub> , -11% COVNM, -16% NH <sub>3</sub> et -35% PM <sub>2.5</sub> par rapport à 2014 (PREPA <sup>1</sup> )	-37% SO <sub>2</sub> , -39% NO <sub>x</sub> , -2% COVNM, -22% NH <sub>3</sub> et -30% PM <sub>2.5</sub> par rapport à 2019	-

La CCPS a retenu pour le développement des énergies renouvelables (ENR) un scénario qui est cohérent avec les objectifs de la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 (LTECV) au regard de l'augmentation du ratio production locale sur consommation locale.

<sup>1</sup> Plan de Réduction des Émissions des Polluants Atmosphériques

A noter, la loi relative à l'accélération des énergies renouvelables du 10 Mars 2023 définit des objectifs départementaux. Pour le Gard, cet objectif est de +750 MW en 2030. Des zones d'accélération seront à définir de manière concertée pour faciliter l'implantation de futurs projets ENR. Les objectifs du PCAET du Pays de Sommières surpassent également largement les objectifs du SRADDET à 2040.

Concernant la qualité de l'air, les objectifs de la CCPS déclinent à l'échelle du territoire ceux du plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA) : les objectifs 2030 tiennent compte des progrès déjà réalisés par le territoire en 2019 par rapport à 2014, qui est l'année de référence des objectifs PREPA.

## 6 LES EFFETS PROBABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES ERC ASSOCIÉES

L'impact environnemental du Plan Climat Air Énergie Territorial du Pays DE Sommières est, de manière générale, positif. Les incidences des axes stratégiques pour chacune des dimensions environnementales sont représentées ci-dessous.

*Analyse des incidences sur la stratégie du PCAET*

Dimensions environnementales	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5	Axe 6	Axe 7	TOTAL**
Climat et changement climatique	18	14	-	10	10	-	-	52
Émissions de gaz à effet de serre	14	18	18	10	10	18	16	104
Production et consommation d'énergie	14	18	18	10	10	18	14	102
Pollution atmosphérique et air intérieur	14	8	18	10	10	18	16	94
Stockage et séquestration carbone	18	6	-	10	10	-	-	44
Déchets	-5	-5	-4	10	10	7	18	31
Sols	18	-7	-4	10	10	-	10	37
Eau	18	4	-4	10	10	-	-	38
Ressources minérales	-5	-7	-4	10	10	-6	10	8
Biodiversité et habitats naturels	18	6	-5	10	10	-	-	39
Paysages	7	-	-	-	10	-	-	17
Risques naturels et technologiques	9	6	-	10	10	-	-	35
Nuisances (bruit, pollution lumineuse)	6	4	18	-	10	-	-	38
<b>TOTAL*</b>	<b>123</b>	<b>65</b>	<b>51</b>	<b>110</b>	<b>130</b>	<b>55</b>	<b>84</b>	

Les **thématiques environnementales les plus directement impactées** par la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial sont : la **consommation d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre, la qualité de l'air, mais aussi l'adaptation au changement climatique et la préservation des sols**. Ces résultats sont cohérents avec les finalités recherchées par ce document stratégique. Ces impacts positifs sont attendus en raison des orientations soutenues en matière de rénovation de l'habitat, du développement des modes actifs, le soutien au développement des énergies renouvelables (sous réserve que celles-ci s'inscrivent dans une dynamique de substitution) et la mise en place d'actions de sobriété sur le patrimoine bâti intercommunal et communal. La réduction des consommations énergétiques permettra à la fois une réduction des émissions de GES mais également, permettront une amélioration de la qualité de l'air.

Des **incidences sur d'autres thématiques environnementales** ont été relevées mais ces dernières restent souvent plus marginales en comparaison.

**Il est particulièrement intéressant de noter que 3 axes (4, 5 et 7) ont un impact strictement positif sur l'environnement.**

On note que l'impact de l'axe 2 a un impact positif modéré sur l'environnement. En effet, les actions de sensibilisation des habitants et le renouvellement du PLH étant encore à l'étape de projet, la certitude des impacts est à relativiser et ne bénéficie ainsi pas d'une pondération à 2. La réalisation de ces actions sera à évaluer à mi-parcours, afin de vérifier la notation.

Par contre, certaines actions envisagées sont susceptibles d'engendrer des impacts négatifs sur l'environnement. Il est important de noter que **ces impacts restent faibles au regard de l'effet global positif attendu du PCAET sur l'environnement** ; ils doivent cependant être identifiés, et des mesures ERC ont été proposées. Les principales incidences négatives résiduelles identifiées sont liées :

- **A la consommation d'espace et aux impacts directs, temporaires et permanents, liés au projet de PLH et objectifs de nouvelles constructions, ainsi qu'à la création de nouvelles infrastructures prévues dans l'étude Mobilités-Déplacements.** Les travaux, quels qu'ils soient, engendrent des impacts temporaires et localisés comme le bruit, la consommation de ressources naturelles (eau, matériaux minéraux...), la production de déchets, la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, incluant les poussières émises pendant le chantier. Une attention particulière devra être portée aux travaux de création d'infrastructures, au cas par cas. Le PLH devra s'appuyer sur le PCAET et les objectifs de non-consommation d'espaces naturels et agricoles sur le territoire.
- **A la production de déchets et la consommation de ressources minérales liée aux évolutions technologiques que va générer la transition du territoire :** mise au rebut anticipée de véhicules thermiques au profit de véhicules « nouvelle génération », déchets de chantiers liés à la rénovation des bâtiments, remplacement de systèmes de chaudières. Plusieurs actions essaient de minimiser cet impact mais qui restent encore trop marginales : développement du réemploi, approche d'économie circulaire sur les opérations d'aménagement...

La séquence éviter-réduire-compenser (ERC) a été mise en place pour veiller à limiter au maximum les impacts négatifs des projets sur l'environnement, l'objectif étant d'atteindre à minima la neutralité écologique des projets.

La première étape de la séquence concerne l'**évitement des incidences**, qui consiste à réinterroger le projet pour voir si les incidences négatives identifiées ne peuvent pas tout simplement être supprimées. Dans le cas du PCAET, aucun projet identifié dans le programme n'a fait l'objet d'une telle contradiction d'objectifs et qui aurait amené les politiques à la retirer du Plan.

La **réduction des incidences** qui n'ont pas pu être évitées constitue la deuxième étape de la séquence ERC. A noter que plusieurs actions, dans leur définition, ont été réfléchies à travers cet angle et présentent ainsi d'ores et déjà des mesures de réduction d'impact.

Le tableau suivant propose pour chaque source d'incidence identifiée, des mesures permettant de les réduire.

*Proposition de mesures de réduction des incidences négatives résiduelles.*

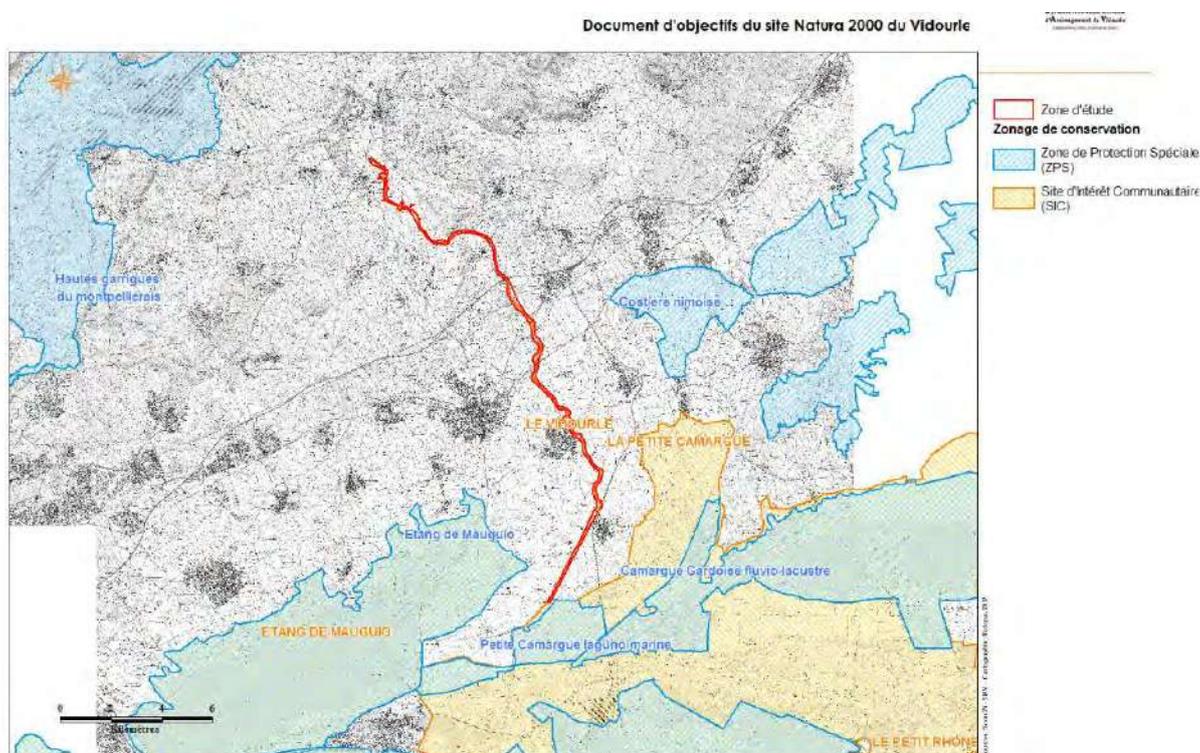
Incidences négatives résiduelles	Proposition de mesures de réduction
Consommation de ressources minérales pour les opérations de travaux (rénovation bâtiments, construction infrastructures routières...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Encourager le recours aux matériaux biosourcés ou géosourcés dans les opérations de rénovation qui participent à la séquestration carbone et présentent un meilleur bilan carbone</li> </ul>
Production de déchets de chantiers pour les opérations de travaux et d'infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Développement d'une démarche d'économie circulaire via approche 3R « réduction, réutilisation et recyclage » visant le 0 déchets sur les opérations de travaux</li> <li>✓ Implication de la maîtrise d'ouvrage dans l'organisation des filières de collecte et de recyclage des déchets du BTP</li> </ul>
Développement des énergies renouvelables : impact ressources et qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Privilégier l'achat de panneaux solaires fabriqués en UE et expérimenter les panneaux solaires recyclés</li> <li>✓ Demander des garanties quant au recyclage des éléments en fin de vie</li> <li>✓ Préciser les zones d'exclusion d'installation de panneaux solaires en centre urbain (par exemple : zones sauvegardées)</li> <li>✓ Préciser le recours à des chaufferies biomasse labellisées flamme verte afin de limiter les niveaux de rejet de polluants</li> </ul>
Impacts des chantiers et opérations de travaux sur la biodiversité (rénovation bâtiments, construction infrastructures routières...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Prendre en compte la biodiversité dans l'implantation des futurs projets et de leur aménagement paysager ;</li> <li>✓ Optimiser le tissu existant pour limiter l'étalement urbain sur les milieux non artificialisés : milieux agricoles et milieux naturels ;</li> <li>✓ Respecter la trame verte et bleue et obliger l'identification dans les documents d'urbanisme les corridors d'intérêt local, qui devront être protégés ;</li> <li>✓ Privilégier les aménagements dans les zones écologiquement « les plus pauvres » ;</li> <li>✓ Penser les aménagements paysagers accompagnant les projets en faveur de la biodiversité ordinaire / urbaine (abords des sites, murs végétaux, places de stationnement, linéaire végétal de partage de l'espace).</li> </ul>

Enfin, la troisième étape de la séquence concerne la mise en œuvre de **mesures de compensation** permettant « d'annuler » les effets négatifs résiduels qui n'ont pu être ni évités ni suffisamment réduits. Dans le cadre d'un document stratégique, la proposition de mesures de compensation est complexe car rien ne garantit que les travaux prévus, par exemple, vont réellement être mis en œuvre et leur localisation n'est pas toujours connue avec certitude.

Dans le cas présent, si les mesures de réduction proposées sont respectées, les incidences négatives de la mise en œuvre du plan sur l'environnement devraient être suffisamment réduites pour ne pas nécessiter la mise en place de mesures de compensation.

## 7 LES EFFETS PROBABLES DU PCAET SUR LES ZONES NATURA 2000

Le territoire de la CCPS est situé en partie sur la Zone Natura2000 du Vidourle via ses communes de Sommières et de Junas.



À ce stade d'analyse du PCAET, nous notons que les actions concrètes, ne précisent pas de lieu d'implantation (sur ou en dehors de la zone Natura 2000) ce qui rend difficile une analyse fine des impacts probables, positifs ou négatifs, sur la zone Natura 2000.

Les projets d'implantation de nouveaux équipements (énergies renouvelables, mobilité, maison de l'habitat, requalification de zones économiques...) ne devraient pas avoir d'impact sur le site Natura 2000 puisqu'ils concernent des zones déjà artificialisées et que la zone Natura 2000 se situe le long du Vidourle, a priori, non adaptée à de nouveaux équipements ou infrastructures.

Pour les autres actions, en posant l'hypothèse que celles-ci feraient partie du périmètre d'actions, nous pouvons imaginer les impacts suivants :

- **Incidences positives probables :**
  - Axe 1 : La maîtrise de l'urbanisation visée dans l'axe 1 « Préserver et adapter durablement le territoire », notamment « d'arrêt de la consommation d'espaces agricoles et naturels », participe positivement à la conservation des habitats et des espèces de la zone.
  - Axe 3 : L'axe « Faire du Pays de Sommières, un territoire aux mobilités raisonnées », consacré au développement des mobilités douces en appuyant le déploiement d'infrastructures et d'une offre de services de transports collectifs, doit permettre de favoriser le report modal de la voiture individuelle vers les solutions de mobilité décarbonée et en commun (vélos, covoiturage, bus...). Ce changement de pratiques, associé à des actions en faveur de la réduction des déplacements sur le territoire, peuvent permettre d'engendrer une réduction des nuisances liées au transport routier : diminution des pollutions, réduction des risques de collision avec la faune sur la zone Natura 2000 notamment.
  - Axes 4 et 5 : La CCPS s'engage dans la sensibilisation, l'accompagnement de l'ensemble des acteurs du territoire dans la prise en compte des enjeux énergétiques, climatiques et de préservation de l'environnement. Ainsi, via les actions menées, les usagers (locaux comme touristes) devraient voir l'impact lié à leurs comportements diminuer. De même, les actions auprès des agriculteurs, et l'évolution des pratiques culturelles associées, et de gestion des eaux, pourraient avoir un impact positif pour la zone Natura 2000 en permettant
  
- **Incidences négatives probables :**
  - Axe 2 : « Accélérer l'amélioration du parc bâti sur le territoire (résidentiel et tertiaire) » liés principalement à la rénovation énergétique des bâtis et notamment à des travaux qui seraient nécessaires sur des bâtis situés en zone ou bien à l'extraction de matières minérales dans ces zones. Des précautions devront être prises lors de la réalisation de ces travaux, s'ils ont lieu.
  - Axe 3 : « Faire du Pays de Sommières, un territoire aux mobilités raisonnées » sur la zone Natura 2000 pourrait augmenter les déplacements actifs sur la zone (marche à pied, vélos). Il peut cependant être confondu avec l'impact global généré par l'augmentation de la population et du tourisme sur le territoire (pollution lumineuse, bruits, déchets, piétinements, etc.).
  - Axe 3 : le développement des énergies renouvelables sur le territoire peut théoriquement induire des incidences négatives sur la zone Natura 2000, dans la mesure où le déploiement d'infrastructures EnR peut entrer en concurrence avec des espaces naturels protégés. En revanche, le plan d'actions du PCAET prévoit essentiellement le développement du photovoltaïque via l'équipement des toitures privées et publiques avec des panneaux solaires et aucun projet au sol n'est prévu. Il apparaît donc que les milieux non-urbanisés ne seront donc globalement pas concernés par cette orientation du PCAET.
  - Axe 5 : « Accompagner les activités touristiques vers le Développement Durable » concerne en particulier la promotion du tourisme durable et la qualification de l'offre touristique avec proposition de nouveaux produits touristiques autour des activités plein air (sentiers de randonnée, boucles cyclo découvertes) impliquera une attractivité des touristes vers des zones moins urbanisées et particulièrement la zone Natura 2000, et donc un risque de hausse du risque de pollution (piétinement, déchets, bruit, etc.).

## 8 LE DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au PCAET prévoit une mise à jour du plan tous les 6 ans en s'appuyant sur un **dispositif de suivi et d'évaluation**. Ce dispositif doit permettre d'apporter un regard critique sur la performance de la politique de transition énergétique traduite par le PCAET et ce, au regard des objectifs fixés en matière d'air, d'énergie et de climat. Il doit permettre de porter une évaluation du PCAET de manière continue afin de faire émerger d'éventuels besoins d'ajustements ou de modifications.

Un tableau de suivi d'indicateurs de type stratégique et opérationnel a ainsi été élaboré pour le suivi du PCAET.

Les indicateurs retenus dans le dispositif de suivi du PCAET sont de deux types : des indicateurs de résultats d'action (effet directs) et des indicateurs d'impacts (effets indirects) de la mise en œuvre des 20 fiches action du programme.

Le dispositif de suivi de l'EES s'inscrit dans cette logique et vise à doter le territoire d'indicateur stratégique permettant de suivre l'impact du projet PCAET sur chacune des composantes environnementales de l'EES. Bien entendu, le nombre d'indicateurs de suivi par composante varie en fonction des résultats de l'évaluation des incidences environnementales réalisées.

## 8.1 INDICATEURS DE SUIVI DE L'ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT

Ces indicateurs ont pour vocation de suivre l'évolution de **l'état des thématiques environnementales impactées** par la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial. Leur évolution peut être liée aux effets de la mise en œuvre du PCAET mais aussi aux effets d'autres documents stratégiques ou aux conséquences de tendances de fond au sein du ressort territorial. Ces indicateurs retracent donc une évolution de fond des thématiques environnementales ; ils peuvent être mis à jour à une fréquence annuelle.

Composantes environnementales	Indicateurs suivis	Source
Biodiversité et continuités écologiques (axe stratégique 1)	Surface des zones naturelles et agricoles (ha et %)	PictoStat
	Surface de la trame verte et bleue potentielle (ha)	Agence d'urbanisme
Eaux et milieux aquatiques (axe stratégique 1)	Etat quantitatif de la ressource souterraine	PictoStat
	Proportion de masses d'eau pour lesquelles il existe une pression de prélèvement significative (au moins un cours d'eau impacté dans le sous-bassin entraînant un risque de non atteinte du bon état)	PictoStat
	Part des cours d'eau en bon état écologique (%)	PictoStat
Sols (axes stratégiques 1, 2 et 3)	Évolution de la SAU cultivée en agriculture biologique (ha et %)	AgenceBio
	Evolution de la surface artificialisée (ha et %)	PictoStat
Qualité de l'air (ensemble des axes stratégiques)	Exposition de la population aux concentrations <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour le dioxyde d'azote, il s'agit de la valeur limite en moyenne annuelle fixée à 40 µg/m<sup>3</sup>.</li> <li>• Pour les particules PM<sub>10</sub>, il s'agit de la valeur guide de l'OMS fixée en moyenne annuelle à</li> </ul>	ATMO occitanie

	<p>20 µg/m<sup>3</sup> et de la valeur limite française fixée à 40 µg/m<sup>3</sup> en moyenne annuelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les particules PM<sub>2,5</sub>, il s'agit de la valeur guide de l'OMS fixée en moyenne annuelle à 10 µg/m<sup>3</sup> et de la valeur limite française fixée à 25 µg/m<sup>3</sup> en moyenne annuelle.</li> <li>• Pour l'ozone, il s'agit de la valeur cible française, pour la santé, fixée à 25 jours de dépassement autorisés.</li> </ul>	
	Inventaire des polluants atmosphériques par type de polluants (NH <sub>3</sub> , COVNM, SO <sub>2</sub> , NO <sub>x</sub> , PM <sub>10</sub> , PM <sub>2,5</sub> ) – en tonne	ATMO occitanie
	Evolution des concentrations annuelles moyennes par polluants comparée aux valeurs limites proposées par l'OMS	ATMO occitanie
Nuisances (axe stratégique 3)	Nombre de communes engagées dans une démarche d'extinction nocturne	CCPS
Besoins et sources d'énergie (ensemble des axes stratégiques)	Evolution de la consommation énergétique finale annuelle par secteur et type d'énergie (GWh)	OREO - Terristory
	Evolution de la consommation énergétique finale annuelle par habitant (kWh par hab)	OREO - Terristory
	Production annuelle d'énergie renouvelable (GWh) par filière de production	OREO - Terristory
	Part des besoins énergétiques couverts par des énergies renouvelables locales (%)	OREO - Terristory
GES, stock et séquestration carbone (ensemble des axes stratégiques)	Évolution des émissions de gaz à effet de serre par secteur et type de gaz (en tonnes)	ATMO Occitanie
	Flux annuels de séquestration carbone (tonne)	OREO - Terristory
	Part de voiries aménagées pour les cycles	CCPS
	Part modale de la voiture	PictoStat
Adaptation au changement climatique et risques naturels (axe stratégique 1)	Evolution du nb d'arrêtés de catastrophes naturelles sur le territoire	Géorisques
	Population située dans une zone à risque naturel élevé	Datafoncier
Déchets et économie circulaire (axe stratégique 7)	Production de déchets ménagers et assimilés (avec déblais et gravats) par habitant (kg.hab.an)	CCPS
	Part des DMA envoyée pour la réutilisation, le recyclage et la valorisation organique ou énergétique	CCPS
	Emplois verts sur le territoire (nb et %)	PictoStat

## 8.2 INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU PCAET

Le tableau suivant récapitule les indicateurs de suivi de la **mise en œuvre** des actions du PCAET qui sont listés dans les fiches projets. Ces indicateurs permettent de suivre la bonne avancée du PCAET.

➔ Voir la section « Indicateurs de suivi » des fiches projets.

## 8.3 INDICATEURS DE SUIVI DES EFFETS DES ACTIONS DU PCAET SUR L'ENVIRONNEMENT

Ces indicateurs évaluent l'**impact** du PCAET en lien avec les différentes thématiques environnementales étudiées dans l'état initial de l'environnement.

La plupart de ces indicateurs peuvent concerner plusieurs fiches projets.

Thématiques environnementales	Indicateurs de suivi	Fiches action concernées
Production énergétique	Puissance installée par filière énergétique (KW et KW par habitant)	16 et 17
Production énergétique	Réseau de chaleur et/ou de froid créé (nb, longueur de réseau et puissance)	16 et 17
Production énergétique	Taux de couverture des besoins de chaleur du territoire (résidentiel et tertiaire) par les ENR&R (en %)	6, 7, 16 et 17
Production énergétique	Production d'électricité renouvelable - patrimoine collectivité (MWh)	16
Consommation énergétique	Gains énergétiques (MWh) permis par les programmes d'aides à la rénovation énergétique présents sur le territoire	6
Consommation énergétique	Evolution de la consommation énergétique finale du patrimoine bâti et roulant public	7 et 8
Consommation énergétique / GES	Part de bâtiments publics de classe A ou B selon le DPE pour l'énergie (ou équivalent)	7
Consommation énergétique	Evolution de la consommation finale du parc d'éclairage public (kWh/hab.an)	7 et 8
Emissions de GES	Evolution du bilan carbone interne de la collectivité	7 et 8
Emissions de GES	Evolution des émissions de GES de l'ensemble des secteurs d'activités du territoire	Ensemble des axes
Qualité de l'air / consommation d'énergie et GES	Evolution de la part modale voiture	9, 10 et 11
Qualité de l'air / consommation d'énergie et GES	Part modale des déplacements alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail des agents de la collectivité (%)	8, 9, 10 et 11
Qualité de l'air / consommation d'énergie et GES	Part de voiries aménagées pour les cycles (% ou à défaut km/1000hab)	9
Qualité de l'air / consommation d'énergie et GES	Part des marchés intégrant des clauses environnementales (%)	8
Qualité de l'air / consommation d'énergie et GES	Nombre de manifestations/actions par an sur le climat l'air et l'énergie	toutes
Qualité de l'air / consommation d'énergie et GES	Nombre de dossiers « Rénovation de l'Habitat » déposés à l'Anah sur le territoire	5 et 6

Thématiques environnementales	Indicateurs de suivi	Fiches action concernées
Qualité de l'air / consommation d'énergie et GES	Nb de logements rénovés par an (avec ou sans dispositif)	5 et 6
Qualité de l'air / consommation d'énergie et GES	Taux d'hébergements labellisés Ecolabel européen (ou équivalent) (%)	15
Eau	Evolution des prélèvements de la ressource (m3)	4
Eau	Consommation moyenne d'eau dans les bâtiments de la collectivité (l/m <sup>2</sup> .an) – hors piscine	4 et 8
Milieux naturels / biodiversité	Nombre de projets d'infrastructures mettant en œuvre des mesures d'évitement-réduction-compensation pour la préservation de la biodiversité	1, 2, 3, 7, 9, 10, 11 et 16
Milieux naturels / biodiversité	Surface d'espaces verts sur le territoire (ha ou m2)	1, 2 et 3
Sol / Séquestration carbone	Surface désimperméabilisée	2
Sol / Biodiversité / Séquestration	Part de surface agricole certifiée en agriculture biologique ou en conversion et haute valeur environnementale	12
Déchets / Ressources	Nb d'opérations de travaux intégrant une démarche 2EC	2, 7, 9, 10, 11, 16 et 17
Déchets	Production de déchets ménagers et assimilés (avec déblais et gravats) par habitant	19 et 20
Déchets	Part des DMA envoyée pour la réutilisation, le recyclage et la valorisation organique ou énergétique	19 et 20

# 9 LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

L'évaluation environnementale du PCAET a été élaborée en même temps que son plan climat. Elle a permis de conforter le rôle central que présente la démarche PCAET pour la préservation de l'environnement. Elle a aussi permis la réalisation d'une analyse qualitative approfondie et supplémentaire sur la cohérence de la stratégie et du programme d'actions PCAET au regard des objectifs quantifiés retenus et des moyens alloués pour la mise en œuvre du plan, ainsi que sur ses incidences sur les enjeux environnementaux identifiés sur le territoire. Afin de pouvoir bénéficier d'un regard extérieur, l'évaluation environnementale stratégique a été confiée à un prestataire extérieur.